Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office des services de garde à l'enfance

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des services de garde à l'enfance

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-5510-8299-4
ISSN 0838-097X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

En tant que ministre responsable de l'Office des services de garde à l'enfance, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1987-1988.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée
à la Condition féminine,

Monique Gagnon-Tremblay

Québec, août 1988

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre déléguée à la Condition féminine
875, Grande-Allée Est
Québec

Madame la Ministre,

En tant que présidente de l'Office des services de garde à l'enfance, j'ai l'honneur de vous soumettre le huitième rapport annuel de cet organisme.

Ce rapport rend compte des activités de l'Office et contient de nombreuses informations sur l'ensemble des services de garde au Québec. Vous y constaterez que des changements ont été réalisés à l'Office et que nous sommes en mesure de mettre en place une politique globale des services de garde qui répondra aux besoins des enfants et des parents.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Marcotte

Montréal, juillet 1988

Table des matières

Le mot de la présidente 09

Chapitre I
Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance 11

1.1 La loi et le mandat 11

1.2 Le *Règlement sur les services de garde en garderie* 12

1.3 Les membres de l'Office 12

1.4 L'organisation administrative de l'Office 15

1.4.1 La Direction du secrétariat général et de l'administration 15

1.4.2 La Direction des opérations 15

1.5 Les ressources humaines et financières 15

1.5.1 Le personnel 15

1.5.2 Le rapport du vérificateur général 17

Chapitre II
Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance 21

2.1 Les réunions des membres 21

2.2 Le développement de nouvelles places de garde 22

2.3 Le soutien aux services de garde 23

2.4 La recherche 24

2.5 La formation 25

2.6 L'assistance professionnelle 26

2.7 Les communications 28

2.8 Les services juridiques 29

2.9 L'inspection et le traitement des plaintes 30

2.10 La gestion financière 31

2.11 Les ressources humaines 31

2.12 Les systèmes informatiques 31

2.13 L'organisation administrative et matérielle 31

2.14 Le financement des services de garde 32

2.15 L'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* 33

Chapitre III
Les projets 35

Chapitre IV
Tableaux statistiques 37

4.1 A Nombre de services de garde en garderie et nombre de places par région, au 1er avril 1987 38

4.1 B Nombre de services de garde en garderie et nombre de places par région, au 31 mars 1988 38

4.1 C Augmentation du nombre de services de garde en garderie et du nombre de places par région, entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988 39

4.2 Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région, du 1er avril 1987 au 31 mars 1988 40

4.3 Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places par région enregistrés au fichier de l'Office, au 1er avril 1987 et au 31 mars 1988 41

4.4 Nombre de services de garde reconnus et nombre de places par région, au 31 mars 1988 42

4.5 Inventaire des services de garde en halte-garderie et en jardin d'enfants par région, au 31 mars 1988 42

4.6 Nombre de places pour poupons dans les services de garde en garderie, par région, au 31 mars 1988 43

4.7 Nombre de places subventionnées pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde en garderie et en milieu familial, au 31 mars 1988 43

4.8 Coût par jour pour les usagères et usagers des services de garde en garderie et en milieu familial, au 31 mars 1988 44

4.9 Coût moyen par jour pour les usagères et usagers des services de garde en garderie et en milieu familial, au 31 mars 1988 45

Annexes 47

Annexe I Liste des publications de l'Office des services de garde à l'enfance 47

Annexe II Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1987-1988 49

Le mot de la présidente

L'exercice 1987-1988 a été, pour l'Office des services de garde à l'enfance, une année à l'enseigne du changement. En effet, cette année a marqué la fin du mandat de madame Stella Guy à titre de présidente de l'Office et la mise en place d'une nouvelle structure administrative.

Parallèlement à ces changements internes, l'Office a poursuivi le développement de nouvelles places en services de garde et l'apport d'un soutien technique et professionnel aux services en implantation ainsi qu'aux services existants. Les diverses interventions de l'Office démontrent le souci incessant de l'organisme au regard de la qualité des services.

Enfin, cet exercice a été aussi marqué par le dépôt du rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance, la préparation d'un énoncé de politique provinciale en matière de services de garde, l'annonce d'une stratégie nationale sur la garde des enfants et le mandat confié à l'Office de discuter et de négocier avec la Confédération des syndicats nationaux la question de la formation, des assurances collectives et des congés de maternité du personnel syndiqué des garderies.

La fin du mandat de madame Stella Guy

Le mandat de madame Stella Guy comme présidente et directrice générale de l'Office s'est terminé le 25 juillet 1987 ; elle était en poste depuis juillet 1982.

Au cours de ces cinq années, madame Guy a contribué, par son dynamisme et son travail assidu, à faire avancer le dossier des services de garde et à mieux faire connaître l'Office qui avait été créé quelques années auparavant.

Une nouvelle structure administrative

Le départ de madame Guy ainsi que de deux des quatre cadres supérieurs a momentanément dérangé l'organisation. Ces départs ont été suivis par un réaménagement de la structure opérationnelle de l'Office. En effet, le nouveau plan d'organisation administrative supérieure, en plus d'ajouter un poste de cadre, créait deux unités administratives principales, soit la Direction du secrétariat général et de l'administration et la Direction des opérations.

La nouvelle structure vise donc à répondre aux orientations fixées par le Gouvernement dans le cadre de la loi et de l'évolution normale de l'Office tout comme l'évolution, l'expansion et l'harmonisation des services de garde au Québec.

Le développement de nouvelles places en services de garde

En cours d'exercice, l'Office a créé 3 421 places dont 2 739 ont été allouées à de nouveaux titulaires de permis de services de garde en garderie et d'agences de services de garde en milieu familial. Quant aux services existants, garderies et agences, 682 places leur ont été accordées à titre d'augmentation de capacité au permis. De plus, pour le milieu scolaire, on évalue à 2 597 le nombre de nouvelles places créées dans 67 écoles et à près de 2 000 les places additionnelles dans les services existants.

Ces nouvelles places augmentent la capacité d'accueil des services de garde au Québec ; mais, il faut le reconnaître, nous sommes encore loin de combler les besoins existants.

Le soutien technique et professionnel

Les promoteurs de services de garde et les services existants peuvent bénéficier du soutien technique et professionnel que dispense l'Office. Que ce soit par le biais de ses professionnels, des outils de travail qu'il met au point ou de ses publications, l'Office tente de fournir à sa clientèle toute l'aide dont celle-ci peut avoir besoin pour instaurer le service et en maintenir la qualité.

L'accent sur la qualité des services

Au cours de la dernière année, l'Office a mis l'accent sur la qualité des services, bien que ce soit là l'objet d'une préoccupation constante de la part de l'organisme et de son personnel.

Les agentes et les agents de liaison ont apporté une attention particulière aux programmes d'activités des garderies et, tout au cours de l'année, soutenu les services de garde afin de favoriser l'amélioration de l'ensemble des activités offertes aux enfants.

La formation du personnel de garde, le soutien pédagogique aux services de garde, la santé et la sécurité des enfants sont autant de facettes de la qualité des services qui ont fait l'objet d'études, de recherches, de publications et de travaux en comité. À cet égard, il convient de noter que ces comités regroupaient du personnel de l'Office mais aussi, selon le cas, des personnes oeuvrant dans les services de garde, le milieu scolaire, le domaine de la santé et le domaine municipal, pour ne nommer que ceux-là. L'Office poursuit donc une collaboration étroite avec ses partenaires.

Le rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance

Le 29 juin 1987, le rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance est présenté à madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine. Ce comité, dont la présidente était madame Raquel Betsalel-Presser, avait comme mandat d'évaluer l'organisation, le fonctionnement, le développement et le financement du système des services de garde québécois ainsi que les principes et les orientations qui sous-tendent le système, d'étudier les diverses solutions possibles et de faire des recommandations au Gouvernement pour assurer la consolidation et le développement des services de garde.

Les recommandations formulées par le comité ont été nombreuses et ont porté sur plusieurs aspects reliés au dossier des services de garde. La grande majorité des recommandations rejoignaient d'ailleurs celles formulées par l'Office, à savoir, entre autres, la nécessité de diversifier le réseau et de procéder à la mise en vigueur des articles de loi sur les haltes-garderies et les jardins d'enfants, l'importance de consolider le réseau par un financement adapté et de développer des places additionnelles répondant à la préférence des parents.

L'énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance

Au cours de l'année, l'Office a été appelé à collaborer à l'élaboration de l'énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance par le biais d'un document de base préparé à l'intention de la ministre déléguée à la Condition féminine. L'expertise du personnel de l'Office a donc été largement mise à contribution.

Cet énoncé de politique n'a toutefois pas été déposé au cours de l'exercice 1987-1988. Et comme il s'agit d'un énoncé de politique globale, il s'ensuit que l'Office a observé le statu quo concernant certains éléments dont, entre autres, la régionalisation et la mise en vigueur des articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* concernant les jardins d'enfants et les haltes-garderies. À cet égard l'Office est donc dans l'expectative.

La stratégie nationale en matière de services de garde

L'Office est aussi dans l'attente de ce que signifiera, concrètement, la stratégie nationale sur la garde des enfants annoncée par le gouvernement fédéral et les impacts financiers réels de celle-ci pour le Québec. En avril 1988, les discussions avec les provinces se poursuivaient et la législation pertinente à la mise en place de la stratégie n'avait pas encore été adoptée.

L'Office, un lieu de discussion et de négociation avec la Confédération des syndicats nationaux

À la suite d'une entente intervenue entre la ministre responsable de l'Office et la Confédération des syndicats nationaux (CSN), l'Office a été mandaté pour être le lieu de discussion et de négociation sur les questions relatives à la formation, aux assurances collectives des éducatrices et éducateurs en garderie ainsi qu'aux congés de maternité.

L'Office a donc entrepris des discussions et négociations avec la CSN dans le cadre du mandat qui lui a été confié. Il est important de bien situer l'intervention de l'Office et de retenir que celui-ci n'est pas pour autant devenu l'employeur du personnel visé ni même le mandataire des services de garde concernés.

Il s'agit là d'un nouveau défi et d'une tâche que l'organisme entend accomplir dans le respect du plus grand intérêt de tous.

Les ressources de l'Office

L'adhésion du personnel de l'Office à ce grand projet de société que sont les services de garde en constitue la pierre d'assise, puisque tant les réalisations passées que celles à venir ne sauraient se concrétiser sans un engagement de sa part. Les services de garde au Québec, c'est beaucoup plus qu'un budget de cent millions de dollars : c'est d'abord et avant tout l'investissement fourni loyalement par les quelque 75 personnes qui constituent les véritables ressources de l'Office et les milliers de ressources réparties dans les services de garde à la grandeur du Québec.

L'Office et surtout l'ensemble de ses effectifs démontreront au cours des prochaines années tout le dynamisme dont ils sont capables et surtout la volonté de poursuivre avec les services de garde et les partenaires la concrétisation de ce grand projet.

Chapitre I
Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance

1.1 La loi et le mandat

L'Office est chargé, par la *Loi sur les services de garde à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1), de veiller à ce que soient assurés des services de garde de qualité et de promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales. Il doit également surveiller l'exécution de la loi et de ses règlements. Sanctionnée le 21 décembre 1979, la loi instituait en même temps l'Office, mais celui-ci n'a pu fonctionner vraiment qu'à partir du 16 octobre 1980. Administrativement, l'Office est sous la responsabilité de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Afin de remplir son mandat, l'Office doit notamment :

- identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités et les besoins de la population, ainsi que les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance ;
- maintenir un système d'information comprenant les données statistiques sur les domaines visés dans la loi et ses règlements ;
- préparer et diffuser de l'information sur les services de garde à l'enfance ;
- effectuer ou faire effectuer des études et des recherches en matière de services de garde à l'enfance ;
- concourir, par la publication de ses études et de ses recherches, à l'élaboration, à l'évaluation et à la révision des politiques en matière de services de garde à l'enfance ;
- coordonner et promouvoir l'organisation et le développement des services de garde à l'enfance afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble de la population ;
- promouvoir la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement pour les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance ;
- offrir un soutien technique et professionnel aux organismes et aux personnes oeuvrant ou désirant oeuvrer dans les services de garde à l'enfance ;
- établir annuellement un plan de développement des ressources à créer telles que déterminées après les consultations prévues par la loi ;
- faire les recommandations nécessaires pour que le développement des services de garde à l'enfance s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des programmes et des ressources déjà existants dans le secteur de la petite enfance.

La loi reconnaît cinq catégories de services de garde :

- **service de garde en garderie** : un service de garde fourni dans une installation où l'on reçoit au moins dix enfants de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives ;
- **service de garde en halte-garderie** : un service de garde fourni dans une installation où l'on reçoit au moins dix enfants de façon occasionnelle et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives ;
- **service de garde en jardin d'enfants** : un service de garde fourni dans une installation où l'on reçoit au moins dix enfants de deux à cinq ans de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas trois heures par jour, à l'exception des services organisés par une commission scolaire ou une corporation de syndics ;
- **service de garde en milieu familial** : un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, dans une résidence privée où elle reçoit de façon régulière au plus quatre enfants incluant ses enfants reçus dans cette résidence privée ou, si elle est assistée d'une autre personne adulte, au plus neuf enfants incluant les enfants de ces deux personnes reçus dans cette résidence privée et pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives ;
- **service de garde en milieu scolaire** : un service de garde fourni par une commission scolaire ou une corporation de syndics aux enfants à qui sont dispensés dans ses écoles les cours et les services éducatifs du niveau de la maternelle et du primaire.

À noter que les articles 5, 6 et 97 de la loi concernant l'émission des permis pour les haltes-garderies et les jardins d'enfants n'étaient pas encore en vigueur au 31 mars 1988.

1.2 Le *Règlement sur les services de garde en garderie*[1]

Le *Règlement sur les services de garde en garderie* traite des exigences qui doivent être respectées par tous les services de garde en garderie.

Le règlement fait l'énumération des documents et des informations qui doivent être fournis à l'Office par la personne qui sollicite la délivrance ou le renouvellement d'un permis.

Le règlement établit également les exigences en ce qui concerne la formation du personnel de garde et le rapport entre le nombre d'enfants et le personnel éducateur, l'hygiène, la salubrité et la sécurité, l'aménagement, le chauffage et l'éclairage des locaux de la garderie, l'équipement, l'ameublement et, enfin, les informations qui doivent être contenues dans les fiches d'inscription et d'assiduité.

1.3 Les membres de l'Office

L'Office des services de garde à l'enfance est composé de dix-sept membres. Ceux-ci ont pour mandat de déterminer les orientations de l'Office. Treize membres, dont la présidente, sont nommés par le Gouvernement. Quatre autres membres sont des fonctionnaires nommés par les ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales et par la ministre déléguée à la Condition féminine.

Selon l'article 50 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, les membres de l'Office nommés par le Gouvernement, autres que la présidente, sont désignés de la façon suivante en assurant la représentation de l'ensemble des régions du Québec :

- cinq membres, dont le vice-président, sont choisis parmi les parents qui, au moment de leur nomination, ont des enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire. Ils sont choisis après consultation des groupes et des organismes intéressés aux services de garde à l'enfance. Un de ces parents doit être un parent d'enfant qui est une personne handicapée au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées ;*
- trois membres sont choisis parmi les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance, après consultation des organismes représentatifs de ces personnes ;
- un membre est choisi parmi les employeurs qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des employeurs ;
- un membre est choisi parmi les travailleurs qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des travailleurs ;
- un membre est choisi parmi les commissaires ou syndics d'école, après consultation des associations représentatives des commissions scolaires ;
- un membre est choisi parmi les membres des conseils des corporations municipales, après consultation des associations représentatives de ces corporations.

Le mandat de la présidente de l'Office est d'une durée de cinq ans alors que celui des autres membres, à l'exception des membres fonctionnaires, varie de un à trois ans. Les treize membres, autres que les fonctionnaires nommés par les ministères, ont droit de vote. Huit des treize membres, dont la présidente, forment le quorum. En cas d'égalité des voix, la présidente a une voix prépondérante.

1 *Règlement sur les services de garde en garderie* (décret 1971-83, 28 septembre 1983 (1983) G.O. 2, p. 4269 ; décret 2034-85, 2 octobre 1985 (1985) G.O. 2, p. 6059 ; erratum (1985) G.O. 2, p. 6351 ; décret 1193-87, 5 août 1987 (1987) G.O. 2, p. 5427)

Liste des membres de l'Office au 31 mars 1988

Nom	Date de nomination	Type de représentation
Nicole Marcotte	juillet 1987	Présidente-directrice générale
Henri-François Gautrin Montréal — Laval	avril 1987	Vice-président ; parent utilisant un service de garde pour son enfant
Denis L. Blouin Estrie	avril 1987	Employeur — parent utilisant un service de garde pour son enfant
Diane Chatigny Québec	août 1986	Parent utilisant un service de garde pour son enfant
Suzanne Demarbre Montérégie	août 1986	Membre d'une corporation municipale
Louise Douaire Outaouais	septembre 1986	Personne oeuvrant dans les services de garde à l'enfance
Johanne Dubeau Montréal — Laval	avril 1987	Personne oeuvrant dans les services de garde à l'enfance
Gisèle C. Dubord* Trois-Rivières	août 1986	Commissaire d'école
Micheline Lavoie Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	avril 1987	Personne oeuvrant dans les services de garde à l'enfance
Richard Moisan Saguenay — Lac-Saint-Jean	août 1986	Travailleur utilisant un service de garde pour son enfant
Marjolaine Proulx Côte-Nord	avril 1987	Parent utilisant un service de garde pour son enfant
Gratien Ross Laurentides — Lanaudière	août 1986	Parent utilisant un service de garde pour son enfant
Thérèse Tenhave Abitibi — Témiscamingue	août 1986	Parent utilisant un service de garde pour son enfant handicapé
Françoise Cadieux	novembre 1987	Fonctionnaire — Secrétariat à la condition féminine
Simon Caron	juin 1986	Fonctionnaire — ministère de la Santé et des Services sociaux
Robert Cournoyer	août 1984	Fonctionnaire — ministère des Affaires municipales
Alberte B. Décarie	octobre 1986	Fonctionnaire — ministère de l'Éducation
Jean-Claude Ratté	septembre 1987	Délégué invité du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu par résolution des membres

* Démission de madame Dubord le 28 mars 1988.

Organigramme

Office des services de garde à l'enfance

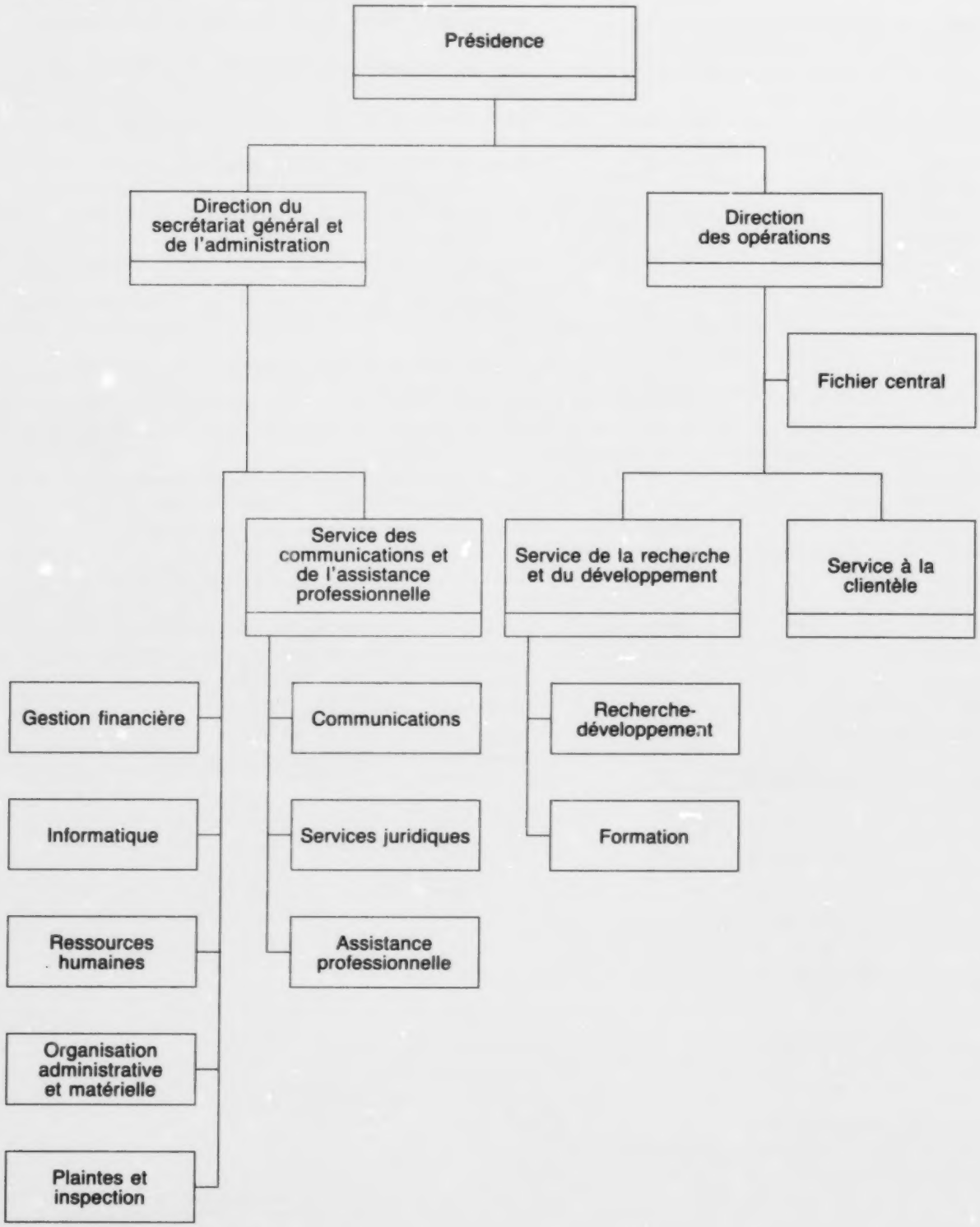

Le comité de direction responsable de l'exécution des mandats et missions de l'Office est composé, en plus de la présidente de l'Office, des personnes suivantes :

Nom	Responsabilité
Georges Labrosse	Secrétaire général et directeur de l'administration
Rose-Mary Thonney	Directrice des opérations
Mireille Beaulac	Chef du Service des communications et de l'assistance professionnelle
Paul Larue	Chef du Service à la clientèle

Il est à noter que Solange Chalvin, directrice du développement et de la consolidation, et Renée Spain, directrice de la recherche et des communications, ont quitté l'Office au cours de l'exercice 1987-1988.

1.4 L'organisation administrative de l'Office

L'Office s'est doté, au cours de l'année, d'une nouvelle organisation administrative se traduisant par la création de deux unités administratives supérieures, soit la Direction du secrétariat général et de l'administration et la Direction des opérations.

Cette structure, en plus de répondre aux orientations à plus long terme dans le cadre de l'évolution normale de l'Office et des services de garde, permet de regrouper les tâches semblables dans le but de donner aux directeurs concernés l'autonomie de gestion. De plus, cette structure vise la prise de décision axée sur les besoins plus à court terme des clientèles.

Dans la mesure du possible, le présent rapport des activités de l'Office tient compte de la nouvelle organisation administrative bien qu'elle fut instaurée en cours d'année.

1.4.1 La Direction du secrétariat général et de l'administration

La Direction du secrétariat général et de l'administration conseille et assiste le comité de direction de l'Office et les gestionnaires afin d'assurer une gestion efficace de toutes les ressources de l'organisme. En plus de voir au développement et à l'exploitation des systèmes informatiques de gestion, elle assume la responsabilité de la production et de la diffusion du matériel d'information relatif aux services de garde, de la délivrance des permis, du programme d'aide financière aux parents, du traitement des plaintes, de l'inspection des services de garde, tout en fournissant l'aide-conseil technique et professionnelle requise par le personnel de l'Office et les services de garde dans les domaines des communications, des services en matière légale, de l'architecture, de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines.

1.4.2 La Direction des opérations

La Direction des opérations conseille et assiste le comité de direction de l'Office relativement au développement et au maintien des services de garde, à la recherche sur la petite enfance et à la formation du personnel de garde. Elle assume la responsabilité du développement de nouveaux services de garde et assiste les promotrices et les promoteurs dans leurs démarches en leur apportant le soutien nécessaire. Elle contribue à cerner les besoins et les priorités et fait des recommandations afin que le développement des services de garde s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des ressources et des programmes déjà existants. Elle assure en outre la consolidation des services existants en coordonnant l'aide-conseil technique et professionnelle requise par les corporations à but lucratif et sans but lucratif. Elle étudie les dossiers afin de recommander la délivrance, le renouvellement ou l'annulation de permis et assume la gestion des programmes de subventions. Cette direction voit aussi au contrôle de la qualité des services offerts aux parents et établit des relations avec les différents organismes du milieu. Elle contribue à la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement à l'intention des personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance et également à ce que les établissements d'enseignement dispensent des programmes de formation et de perfectionnement qui répondent aux besoins. Par ses études, elle concourt à l'évaluation, à l'élaboration et à la révision des politiques gouvernementales en matière de services de garde.

1.5 Les ressources humaines et financières

1.5.1 Le personnel

C'est le Gouvernement qui fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la présidente, qui doit exercer ses fonctions à plein temps. Le secrétaire général et les autres membres du personnel de l'Office sont nommés et rémunérés selon la *Loi de la fonction publique*. Durant le présent exercice, le personnel permanent se chiffrait à 75 personnes.

Répartition des postes au 31 mars 1988

	Hors Cadre	Cadre	Professionnel	Technicien	Soutien	Total
Présidence	1		1		1	3
Secrétariat général et administration		2	14	10	10	36
Opérations		3	22	5	6	36
Total	**1**	**5**	**37**	**15**	**17**	**75**

1.5.2 Le rapport du vérificateur général

Office des services de garde à l'enfance

État financier de l'exercice terminé le 31 mars 1988

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié l'état des revenus et dépenses de l'Office des services de garde à l'enfance de l'exercice terminé le 31 mars 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les revenus et dépenses de l'Office pour l'exercice terminé le 31 mars 1988 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 22 juillet 1988

Office des services de garde à l'enfance

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
	$	$
Revenus virés au gouvernement du Québec		
Droits et permis	11 800	1 825
Recouvrements — dépenses de transfert des exercices antérieurs	108 623	164 854
Ventes de biens et service	—	55
	120 423	**166 734**
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec		
Dépenses de transfert (note 3)	86 693 067	75 611 426
Frais d'administration (note 4)	4 096 777	3 712 775
	90 789 844	**79 324 201**

Éventualités (note 5)

Pour l'Office,
Georges Labrosse
Nicole Marcotte

Office des services de garde à l'enfance

Notes complémentaires
31 mars 1988

1. Constitution et fonctions

L'Office des services de garde à l'enfance, corporation au sens du *Code civil* constituée en vertu de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1 et modifications), a pour fonctions d'identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités, les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance et de coordonner et promouvoir l'organisation de ces services. L'Office délivre des permis d'opération aux établissements désirant offrir des services de garde à l'enfance et leur octroie des subventions.

Les sommes requises pour la mise en application de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, qui couvrent l'aide financière aux parents ainsi qu'aux titulaires d'un permis de service de garde à l'enfance et les frais d'administration de l'Office, sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

L'état financier a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

Les frais d'administration assumés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour attribuer, au nom de l'Office, l'aide financière aux parents et l'aide de base pour fonctionnement aux services de garde, ne sont pas présentés dans cet état financier. Il en est de même du coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et de celui de certains services de soutien assumés par différents ministères et organismes.

Aucun bilan n'est présenté puisque l'Office n'a ni actif ni passif ; de plus, les revenus et les dépenses de l'Office, étant des opérations du Fonds consolidé du revenu, sont également présentés dans les états financiers du gouvernement du Québec (Programme 2 — Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine).

3. Dépenses de transfert

	1988	1987
	$	$
Aide financière aux parents		
Exonération de contributions aux services de garde	44 720 686	37 058 976
Aide financière aux services de garde		
Aide de base pour fonctionnement	32 739 769	27 741 900
Intégration des enfants handicapés	584 142	461 234
Implantation de nouveaux services de garde	1 584 773	2 384 004
Relocalisation, acquisition de propriétés et réaménagement	1 415 753	2 486 465
Augmentation de capacité	216 415	254 238
Dépannage	18 000	35 347
Logement	2 322 127	1 943 685
Maintien de pouponnières	2 807 139	2 821 933
	41 688 118	38 128 806
Aide financière aux associations, regroupements et organismes sans but lucratif	162 450	139 100
Aide aux garderies privées	54 008	284 544
Subventions diverses	67 805	—
	284 263	423 644
	86 693 067	75 611 426

4. Frais d'administration

	1988	1987
	$	$
Traitements, salaires et allocations	2 425 442	2 316 730
Autres rémunérations	437 807	389 452
Services de transport et de communication	344 971	281 538
Services professionnels, administratifs et autres	262 445	321 376
Entretien et réparations	14 156	9 207
Loyers	472 052	191 665
Fournitures et approvisionnements	73 570	93 525
Matériel et équipement	63 783	106 905
Autres dépenses	2 551	2 377
	4 096 777	3 712 775

5. Éventualités

Quarante-cinq garderies à but lucratif, sur un nombre total de 223, réclament de l'Office des subventions de fonctionnement pour un montant de 8 500 000 $ sur une période approximative du 1er avril 1980 au 31 mars 1986. Elles réclament aussi un montant représentant 15 % de l'aide financière accordée aux parents dont les enfants ont fréquenté leurs garderies pour la période du 1er décembre 1978 au 30 mars 1980. Ces réclamations comprennent aussi des subventions de fonctionnement qui pourraient être accordées depuis le 31 mars 1986 jusqu'à la date des jugements. Sept garderies ont intenté des actions alors que les trente-huit autres n'ont transmis que des mises en demeure.

La direction de l'Office est actuellement dans l'impossibilité de prévoir l'issue de ces litiges et conséquemment aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée. Toute perte pouvant résulter du dénouement de ces litiges sera imputée aux dépenses de l'exercice alors en cours.

Chapitre II
Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance

2.1 Les réunions des membres

Les réunions des membres constituent l'un des pivots de fonctionnement de l'Office. Provenant de toutes les régions du Québec et représentant différents modes de garde et groupes de la société concernés par la garde des enfants, les membres de l'Office recommandent au Gouvernement les grandes orientations et politiques devant favoriser le développement de services de garde de qualité. Tout au long de l'année, ils ont examiné différents aspects concernant le développement et la consolidation des services de garde et se sont prononcés sur diverses questions d'intérêt.

En 1987-1988, les membres ont tenu sept réunions lors desquelles ils se sont plus particulièrement penchés sur les dossiers suivants.

Le renouvellement et la délivrance de permis

La jurisprudence qui se dégage des décisions de l'Office au cours des dernières années, le désir de régler des problèmes administratifs, des situations de force majeure, des cas fortuits et d'autres circonstances nécessitant des dérogations mineures ont amené l'assemblée des membres à déléguer à la présidente le pouvoir d'autoriser la délivrance ou le renouvellement d'un permis pour une période inférieure à deux ans. Cette délégation a eu pour effet de réduire au minimum les délais requis dans la résolution de certains cas et surtout d'éviter aux services de garde concernés des lourdeurs administratives onéreuses en temps et en argent.

Les haltes-garderies et les jardins d'enfants

À la suite des études effectuées en vue de l'entrée en vigueur des articles de loi concernant les haltes-garderies et les jardins d'enfants, les membres ont adopté des recommandations s'appuyant sur la nécessité d'assurer des services de qualité aux enfants, une réponse adéquate aux besoins des parents et une planification harmonieuse du réseau des services de garde.

Ils ont recommandé, à cet effet, que l'intégration des haltes-garderies et des jardins d'enfants au réseau actuel soit conditionnelle à l'obtention de ressources pour soutenir ces services. De plus, il fut entendu qu'une forme de collaboration avec des partenaires soit identifiée et qu'une étude des possibilités de délégation, notamment avec les municipalités, soit entreprise après l'intégration de ces services au réseau.

La formation du personnel de garde en garderie

Les membres ont pris connaissance de données sur la formation du personnel de garde des garderies et sur le niveau de conformité des garderies aux exigences de l'Office en matière de qualification, prévues pour octobre 1988. Ils ont adopté différentes recommandations visant à s'assurer que toutes les garderies connaissent ces exigences et que la formation requise soit largement accessible. Ils endossaient également l'établissement d'un programme de soutien technique et professionnel pour les garderies manifestant des difficultés à répondre aux exigences prévues ainsi que l'identification de mécanismes pour traiter les cas d'exception tout en préservant l'autonomie de gestion des services de garde.

L'Office, un lieu de discussion et de négociation avec la Confédération des syndicats nationaux

L'Office a entrepris le mandat confié par la ministre déléguée à la Condition féminine d'être un lieu de discussion et de négociation avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en matière de formation, d'assurances collectives et de congés de maternité pour le personnel syndiqué des garderies.

Les circonstances de l'octroi de ce mandat sont les suivantes. En mars 1987, le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, et le président de la CSN, monsieur Gérald Larose, ont conclu une entente relative aux garderies. Des pourparlers ont ensuite eu cours entre la ministre déléguée à la Condition féminine, madame Monique Gagnon-Tremblay, et la première vice-présidente de la CSN, madame Monique Simard, afin de déterminer des lieux appropriés pour discuter et négocier les aspects des conditions de travail cités précédemment. Une entente à ce sujet est intervenue en novembre 1987. Deux lieux de discussion et de négociation ont alors été désignés : l'Office des services de garde à l'enfance, en ce qui a trait à la formation, et un comité sur les avantages sociaux, dont l'Office fait partie, quant aux assurances et aux congés de maternité.

Au regard de ce mandat, les membres ont réitéré la position de l'Office affirmant que ce dernier ne peut se substituer aux corporations auxquelles incombe la responsabilité de la gestion des ressources humaines. Dans la perspective de faire évoluer le dossier, des

discussions ont été entreprises et un porte-parole a été désigné à cet effet.

La révision du programme d'exonération et d'aide financière

En adoptant le mémoire présenté au Conseil du trésor relatif à une réforme du financement du programme d'exonération et d'aide financière, les membres maintenaient prioritaire l'objectif initial du programme de faciliter aux parents l'accès à des services de garde de qualité ; ainsi, la prise en compte du revenu familial de l'année en cours semblait plus adéquate et a été retenue parmi les modalités élaborées. Le nombre de jours subventionnables a, par ailleurs, été révisé.

La politique ministérielle des services de garde

Les membres ont transmis leurs recommandations lors du processus d'élaboration d'un énoncé de politique des services de garde par la ministre responsable de l'Office.

Ils ont notamment réitéré leur position en faveur de la liberté de choix et de l'accès aux services pour les parents et quant à la nécessité de la participation de ces derniers à la vie du service de garde. À cet égard, ils ont précisé qu'un soutien devait être accordé aux parents pour l'exercice de leur rôle d'administrateur.

Les membres ont, en outre, proposé que soient étudiés le financement de la garde en milieu familial reconnue et le nombre d'enfants pouvant être reçus par une personne responsable d'une famille de garde.

La qualité des services de garde en garderie

Un membre a été délégué pour participer au travail d'un comité ayant pour mandat l'élaboration d'une définition de la qualité des services de garde en garderie et la détermination d'indicateurs de cette qualité. Le comité a procédé à la définition des objectifs et des phases de ce programme visant à élaborer un instrument d'évaluation.

2.2 Le développement de nouvelles places de garde

En 1987-1988, l'Office a reçu l'enregistrement de 479 projets de services de garde en garderie et de 16 projets d'agences de services de garde en milieu familial. Cette année, la mise en place d'un programme informatique pour la gestion des demandes d'enregistrement a permis un traitement plus efficace des dossiers.

Parmi les projets reçus, 155 ont présenté une étude de faisabilité démontrant le besoin de 139 nouvelles garderies et de 16 nouvelles agences de services de garde en milieu familial.

Il faut noter que, depuis le 1er avril 1987, les projets de garderie à but lucratif doivent également être inscrits au plan de développement de l'Office. À cet égard, il leur faut soumettre une étude de faisabilité ainsi que des informations supplémentaires établissant la capacité d'exploitation du service. Cette inscription obligatoire vise une meilleure planification du développement du réseau québécois de services de garde.

Au 31 mars 1988, l'Office avait émis en cours d'année 63 nouveaux permis totalisant 2 739 places de garde ainsi réparties :

— 18 garderies subventionnées	893 places
— 33 garderies non subventionnées	1 246 places
— 12 agences de services de garde en milieu familial	600 places

Au total, en incluant les places de garde supplémentaires accordées aux services de garde existants, 3 421 places ont été créées au cours de l'année 1987-1988. L'Office a également octroyé des promesses de subventions à 18 garderies actuellement en phase d'implantation et devant ouvrir leurs portes en 1988-1989. Ces futurs services accroîtront les ressources de 891 nouvelles places de garde. Des promesses de subventions ont également été autorisées pour augmenter de 116 places la capacité actuelle de 7 garderies.

En plus de la gestion du plan de développement et des programmes de subventions liés à l'implantation, le Service de la recherche et du développement est chargé du soutien technique et professionnel aux groupes promoteurs lors de l'implantation et de la mise en service des projets. Ainsi, afin de s'assurer que les promotrices et les promoteurs de projets connaissent au départ les exigences du processus de mise sur pied d'un service de garde, plusieurs sessions d'information ont été organisées. Plus de 75 % des groupes promoteurs ont assisté à ces rencontres.

Pour appuyer ceux-ci dans leurs démarches, le Service de la recherche et du développement a élaboré de nouveaux instruments de soutien. À l'intention des groupes promoteurs d'agences de services de garde en milieu familial, il a notamment produit des modèles d'entente et de procédures régissant les rapports entre l'agence, les responsables de famille de garde et les parents et amorcé des travaux concernant les critères de sélection des responsables de famille de garde. La collaboration étroite à la réalisation du guide *La mise sur pied d'une agence de services de garde en milieu familial* s'est poursuivie. Des modèles de règlement de régie interne et de prévisions budgétaires ont également été réalisés pour les garderies subventionnées et non subventionnées. Enfin, des

modifications ont été proposées pour faciliter aux services de garde l'utilisation des circulaires de financement.

Ces réalisations s'ajoutent au suivi des projets en phase d'implantation et aux interventions de soutien courantes portant, entre autres, sur l'élaboration d'un programme d'activités, l'aménagement des locaux, la planification budgétaire et la comptabilité ainsi que la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, afin de susciter et de maintenir la collaboration de partenaires au développement de services de garde, des relations ont été établies dans toutes les régions du Québec avec des associations, organismes et ministères concernés par le dossier, et plus particulièrement, avec les municipalités, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les institutions d'enseignement.

En outre, le Service de la recherche et du développement a poursuivi sa participation aux travaux d'un comité formé pour évaluer les conditions propices à l'entrée en vigueur des articles 5 et 6 de la loi concernant la délivrance de permis aux jardins d'enfants et aux haltes-garderies.

L'expertise du service a également été mise à contribution pour de nombreux dossiers ; mentionnons, entre autres, ceux relatifs aux moyens de communication, aux projets pilotes et aux abus sexuels chez les enfants.

2.3 Le soutien aux services de garde

Le Service à la clientèle a poursuivi ses interventions de soutien technique et professionnel auprès des conseils d'administration, des comités de parents et du personnel des services de garde et assuré la liaison entre ces derniers et l'Office.

Une réorganisation du travail fut amorcée dans l'optique de confier la responsabilité de l'ensemble des interventions de l'Office sur un même territoire à une agente ou à un agent de liaison. Ainsi, cette année, le soutien aux agences de services de garde en milieu familial, tout comme aux garderies, a été assuré par les agentes et les agents de liaison du territoire desservi. La prise en charge du dossier de l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde est également prévue sur une base régionale.

Le renouvellement de permis a représenté une activité importante du Service à la clientèle. Par l'étude des documents requis pour le renouvellement de permis, cette opération a permis de vérifier la conformité des services de garde à la loi et de plus, pour les garderies, au règlement. Elle a également constitué l'occasion de considérer la qualité des documents concernant le programme d'activités et le règlement de régie interne et d'intervenir au sujet de leur application. Au cours de l'année 1987-1988, 138 permis ont été renouvelés. En outre, 42 auditions impliquant des services de garde non conformes à la loi ou au règlement, lors de leur demande de renouvellement de permis, ont été tenues devant trois membres désignés par l'Office.

Pour répondre à un besoin exprimé par les parents, plusieurs services de garde ont, par ailleurs, présenté une demande d'augmentation du nombre de places de garde autorisées à leur permis. Après analyse, 27 garderies subventionnées et 25 agences de services de garde en milieu familial ont vu leur permis modifié pour augmenter leur capacité d'un total de 682 nouvelles places, soit 282 places en garderie et 400 places en service de garde en milieu familial.

Le Service à la clientèle a également assuré le suivi et apporté le soutien nécessaire à l'amélioration de la qualité des services auprès de 405 services de garde ayant fait l'objet d'une inspection en 1987-1988 et, pour un certain nombre, en 1986-1987.

Dans le cadre de la politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, l'Office a poursuivi son travail de sensibilisation et de soutien auprès des services de garde et des différents partenaires. Des collaborations ont été établies principalement avec les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux afin que l'intégration des enfants handicapés s'exerce dans les conditions les plus favorables possible. Au 31 mars 1988, 125 services de garde bénéficiaient d'octrois leur permettant d'accueillir 240 enfants handicapés ; au cours de l'année financière, 324 enfants handicapés avaient pu être intégrés dans 161 services de garde grâce à ce programme de subventions par rapport à 306 enfants handicapés accueillis dans 148 services de garde pour l'année précédente. Le bilan de l'année 1987-1988 révèle donc une évolution favorable.

Au chapitre de la collaboration avec les partenaires, les relations ont été principalement développées sur une base régionale, entre autres, avec les municipalités, les institutions financières, les établissements de santé et de services sociaux, les commissions scolaires et les entreprises.

L'Office a participé au comité tripartite Union des municipalités — ministère des Affaires municipales — Office des services de garde à l'enfance. Celui-ci a terminé ses travaux en juillet 1987 par la production d'une brochure d'information sur les pouvoirs et rôles des municipalités à l'égard de la garde des enfants. En plus des représentations effectuées à travers le Québec auprès des élus municipaux, l'Office était également présent au congrès de l'Union des municipalités afin de continuer à promouvoir l'importance de ces dernières au développement des services de garde. En outre, un comité, représentant divers services de la Ville de Montréal et l'Office, a été formé

dans le but d'identifier les obstacles à l'implantation et au développement des garderies sur le territoire et de proposer des modifications à la réglementation municipale.

Par ailleurs, les interventions de l'Office auprès des CLSC visaient à maintenir ou à développer le soutien apporté par la grande majorité de ces établissements aux groupes promoteurs de services de garde et aux services existants et à coordonner les actions prises en ce sens par différents intervenants. Des démarches ont également été effectuées auprès de commissions scolaires pour faciliter le renouvellement de baux ou la recherche de locaux pour les services de garde.

Enfin, par sa connaissance du milieu, le Service à la clientèle a contribué à de nombreux comités afin d'améliorer le réseau des services de garde. En plus des travaux visant à faciliter les procédures administratives, notons ceux portant sur la garde en milieu scolaire, les services de garde en milieu autochtone, la transition entre la garderie et la maternelle, la qualité des services de garde en garderie et l'élaboration d'instruments de soutien à l'intention des services de garde. Le Service à la clientèle a également été invité à prendre la parole devant divers auditoires ou à animer des ateliers lors d'événements régionaux et provinciaux.

2.4 La recherche

Les haltes-garderies, les jardins d'enfants et les centres intégrés

Les travaux visant à préparer les interventions de l'Office en vue de l'entrée en vigueur des articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* se sont poursuivis.

Afin d'évaluer l'impact de la mise en vigueur de ces articles concernant les haltes-garderies et les jardins d'enfants, l'Office a effectué l'analyse des résultats d'une enquête réalisée en 1986-1987 auprès d'agences de services de garde en milieu familial et de garderies recevant une clientèle dont la fréquentation est diversifiée (occasionnelle ou régulière, à plein temps ou à temps partiel). Par ailleurs, la mise à jour de l'inventaire des jardins d'enfants et des haltes-garderies a permis de dénombrer, au 31 mars 1988, 262 jardins d'enfants et 149 haltes-garderies.

Après avoir effectué une revue de la documentation et visité quelques centres jumelant différents services de garde, l'Office a également produit un rapport présentant divers modèles de centres intégrés.

Le financement des services de garde

En prévision d'une mise à jour des modalités du programme d'exonération et d'aide financière aux parents utilisateurs de services de garde reconnus, une enquête sur la clientèle exonérée a été réalisée en 1986-1987. Une analyse de ces données a été entreprise au cours de la présente année financière.

Des travaux portant sur la révision des critères d'admissibilité au programme d'exonération et d'aide financière et de l'ensemble du financement des services de garde ont également été effectués.

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique des services de garde, différentes hypothèses de révision du financement des services de garde au Québec et des coûts associés ont été étudiées. Les propositions ont nécessité des échanges, principalement avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, afin d'harmoniser les divers programmes provinciaux s'appliquant à la garde des enfants tel le programme Apport, qui défraie notamment une partie des frais de garde aux familles admissibles. Les coûts d'harmonisation des garderies actuelles à un nouveau système de financement ont aussi été estimés. Ce processus a, de plus, servi à alimenter les négociations actuellement en cours avec le gouvernement fédéral en matière de stratégie nationale sur la garde des enfants.

Le modèle d'estimation de la demande des services de garde

Dans la perspective d'une planification à plus long terme du développement du réseau des services de garde, l'Office avait procédé à une estimation de la demande de services jusqu'en 1992. Le modèle d'estimation présenté dans le *Document de réflexion sur le plan quinquennal de développement des services de garde à l'enfance* a été reconsidéré à la lumière de données de 1987 et maintenu, compte tenu de la confirmation des hypothèses avancées.

Dans le but de compléter le dossier sur le développement des services de garde reconnus, une mise à jour du document l'*État actuel du développement des services de garde et quelques caractéristiques reliées à la population, par territoire de C.L.S.C. à Montréal et par municipalité pour le reste du Québec* a été effectuée, ainsi qu'un recensement des municipalités sans service de garde.

Un outil d'analyse des études de faisabilité des projets de services de garde a aussi été produit à l'intention du personnel de l'Office travaillant au développement des services de garde.

Les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* propose une démarche concertée pour planifier l'occupation du territoire des municipalités régionales de comté (MRC) dans le but de favoriser un aménagement

adapté aux particularités de chaque MRC. Aussi l'Office procède-t-il systématiquement à la sensibilisation des MRC pour que celles-ci prévoient la localisation des services de garde dans leurs schémas d'aménagement du territoire. Dans cette optique, en 1987-1988, près de cinquante schémas d'aménagement ont été examinés, de même que les interventions gouvernementales au sujet de ces schémas.

Les travaux reliés à l'élaboration d'un énoncé de politique sur les services de garde

Dans le cadre de l'énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance, l'Office a analysé le *Rapport du comité consultatif sur les services de garde à l'enfance* et rédigé une série de notes et d'avis sur des questions spécifiques. Il a également élaboré des documents de base pour cet énoncé et procédé à l'analyse de projets de politique provenant de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Les projets pilotes

Suivant son intention d'offrir des services de garde plus variés, l'Office a amorcé le suivi et l'évaluation de trois projets pilotes.

La parution d'un rapport d'évaluation sur l'expérimentation, à l'été 1987, d'un service de garde estivale pour les enfants d'âge scolaire est prévue pour mai 1988.

Par ailleurs, en vertu d'octrois additionnels autorisés pour des projets pilotes, l'expérimentation d'une formule de centre intégré dans une région à faible densité de population et l'implantation d'une halte-garderie dans un milieu socio-économiquement défavorisé ont été entreprises à la toute fin de l'année financière. Les travaux du comité de travail formé pour étudier la pertinence et la faisabilité de tels services se poursuivront en 1988-1989.

La qualité des services de garde en garderie

En 1987-1988, l'Office a amorcé ses activités visant à l'élaboration d'un instrument d'évaluation de la qualité des services de garde en garderie. Un comité de travail, formé de personnes oeuvrant dans le réseau des garderies, a été constitué à cette fin ; il a procédé à la définition des objectifs et des phases du programme relatif à la qualité des services de garde en garderie.

Les services de garde en milieu familial reconnus par une agence

L'Office a procédé à l'analyse des résultats d'une enquête effectuée en 1986 auprès des responsables de services de garde en milieu familial. Réalisée par le Regroupement des agences de services de garde en milieu familial du Québec, cette enquête visait à mieux connaître la situation de la garde en milieu familial reconnue de même que les liens entre les responsables et leur agence. Le rapport est disponible depuis juin 1987.

Les autres dossiers

Dans le cadre d'un projet relatif au recensement des données statistiques pertinentes au dossier des services de garde à l'enfance, l'Office a procédé, en 1987-1988, à l'organisation de ces données et amorcé la production d'un outil de référence à l'usage de la direction et du personnel de l'organisme. Les démarches visant à l'exploitation, dans les limites permises, du fichier des allocations familiales de la Régie des rentes du Québec se sont également poursuivies en vue de leur utilisation pour la planification du développement des services de garde.

Au cours de l'année, plusieurs questions d'intérêt ont donné lieu à des commentaires critiques et des rapports pour soutenir le travail de comités et les prises de position de l'Office. Mentionnons, entre autres, les commentaires fournis relativement au document préparé par l'Association des services de garde en milieu scolaire portant sur la situation de la garde en milieu scolaire.

À la suite des propositions du gouvernement fédéral en matière de stratégie nationale de garde des enfants, l'Office a en outre établi un plan septennal de ses activités pour les années 1988 à 1995. Ces travaux se situaient dans la perspective du prochain énoncé de politique de façon à ce que le Québec récupère sa part de fonds fédéraux dans le respect de son autonomie et des objectifs qu'il poursuit.

En vue d'une harmonisation des mesures concernant la garde des enfants, l'Office a assuré le suivi du dossier de la politique familiale et travaillé en concertation avec le Secrétariat à la politique familiale, plus particulièrement depuis le dépôt de l'*Énoncé des orientations et de la dynamique administrative de la politique familiale* en provenance du Secrétariat au mois de décembre 1987.

Par ailleurs, l'Office a collaboré à la réalisation d'un dépliant s'adressant aux municipalités afin de les informer des actions qu'elles peuvent poser pour favoriser le développement des services de garde dans leur territoire.

2.5 La formation

La formation du personnel de garde des garderies

Le *Règlement sur les services de garde en garderie* détermine certaines exigences en matière de qualification du personnel de garde des garderies. Afin de mieux connaître la situation des garderies par

rapport à ces exigences, l'Office a collaboré à une enquête effectuée par le regroupement Concertaction inter-régionale des garderies du Québec. Les résultats de cette enquête ont été analysés par l'Office et le rapport sera disponible à l'été 1988.

En réponse aux demandes du milieu, l'Office a également participé à diverses rencontres visant à faire connaître ses exigences en matière de formation ou à entendre le point de vue de divers groupes sur le sujet. Il a de plus répondu à plusieurs demandes d'avis concernant la conformité aux exigences définies au règlement.

Comme par le passé, l'Office a effectué certaines démarches auprès des milieux de formation et des ministères concernés afin que l'accès à la formation et à la reconnaissance des acquis soit accru.

La formation du personnel de direction des garderies et des agences

À la demande du milieu, l'Office a élaboré, en 1986-1987, une session de formation sur la gestion des ressources humaines. Au cours de la dernière année, un sondage a été réalisé auprès du personnel de direction des garderies et des agences afin de connaître leur intérêt à participer à cette session. Les résultats de ce sondage ont été communiqués aux Commissions de formation professionnelle et ces dernières ont été invitées à offrir cette session par l'intermédiaire des milieux de formation.

L'Office a également profité du sondage réalisé auprès des garderies et des agences pour s'informer des besoins de formation en gestion.

Le soutien pédagogique aux services de garde

Soucieux d'offrir le soutien nécessaire à la qualité des services de garde fournis aux enfants, l'Office a publié des feuillets d'information à l'intention des haltes-garderies. Ces feuillets rassemblent des informations sur l'hygiène, la sécurité, la pédagogie et le ressourcement professionnel qui tiennent compte des caractéristiques de ce mode de garde.

La publication d'une bibliographie commentée destinée aux milieux de garde, prévue à l'automne 1988, facilitera au personnel de l'ensemble des services de garde le choix de documents permettant de se ressourcer. Une centaine de documents ont été classés sous quatre volets portant sur le développement de l'enfant, la santé et l'hygiène, la pédagogie générale et les didactiques.

À la suite d'une enquête auprès de plusieurs services de garde ayant utilisé l'édition de rodage du document *Créer un cadre de vie en garderie. Guide d'élaboration d'un programme d'activités*, ce dernier fut révisé de façon à répondre plus adéquatement aux besoins des utilisateurs et à faciliter leur travail. Cette édition sera disponible au cours de l'automne 1988.

En réponse aux demandes de certains regroupements et associations de services de garde, l'Office a de plus offert des ateliers ayant notamment pour thème le stress chez l'enfant, la communication non verbale, la garde des poupons et l'intervention pédagogique en milieu de garde.

Le Programme santé dans les services de garde

Le Programme santé dans les services de garde vise à sensibiliser, d'une part, les services de garde aux besoins des enfants en matière de santé et de sécurité et, d'autre part, les organismes de santé aux besoins de soutien des services de garde.

Dans le cadre de ce programme, l'Office a élaboré, en collaboration avec le cégep de Saint-Jérôme, un guide sur la prévention des accidents en milieu de garde et sur les premiers soins en cas d'urgence. Ce document, intitulé *Des enfants gardés... en sécurité*, a été finalisé en 1987-1988 et sera disponible chez Les Publications du Québec à compter de juin 1988.

L'Office a également participé à la publication du document *Les infections en garderie. Guide de prévention à l'usage des professionnels et professionnelles de la santé*, réalisé par le Comité provincial sur les maladies infectieuses en garderie et destiné aux intervenants en santé communautaire. Ce guide réunit l'information à jour sur les maladies infectieuses en garderie et propose aux établissements de santé, principalement aux DSC et aux CLSC, des protocoles d'intervention pour favoriser la solution de ce problème.

La collaboration avec d'autres organismes

Dans une optique de collaboration avec d'autres organismes reliés à la petite enfance, l'Office a participé, avec le ministère de l'Éducation, à la conception et à la réalisation d'un vidéo traitant de la transition de l'enfant du service de garde à la maternelle. Cet outil sera disponible à la fin de l'année 1988.

À la demande de l'Institut canadien pour la santé infantile, l'Office a collaboré à la révision d'un programme de prévention des abus sexuels chez les enfants. Ce programme est destiné au personnel des services de garde et les versions française et anglaise seront distribuées aux garderies canadiennes au cours de l'année 1988.

2.6 L'assistance professionnelle

L'assistance professionnelle aux services de garde se fait en étroite collaboration avec la Direction des opérations afin de fournir l'aide-conseil appropriée

pour répondre aux besoins des services de garde. Le travail de ce service consiste également à conseiller l'Office dans les secteurs d'activités concernés.

Les services-conseils en matière légale

Le travail d'aide-conseil en matière légale s'est poursuivi auprès des services de garde, des agentes et des agents de liaison et de la direction. De nombreuses interventions ont porté sur le renouvellement, la délivrance et le transfert de permis, chaque demande faisant l'objet d'un examen quant à l'aspect juridique. L'analyse des règlements généraux, la rédaction d'opinions juridiques en diverses matières et une collaboration étroite aux travaux liés au document de base pour l'énoncé de la politique des services de garde complètent le bilan annuel.

Les services en gestion des ressources humaines

L'année 1987-1988 fut principalement consacrée à actualiser les mesures prévues à la politique de gestion des ressources humaines en service de garde, adoptée par l'Office à la fin de l'année précédente, en ce qui regarde l'accroissement du soutien technique et professionnel offert par l'Office.

Ce travail s'est fait en tenant compte des attentes des services de garde pour des aspects précis en matière de gestion des ressources humaines. Ainsi, cette année, outre l'aspect structurel de l'organisation d'un service, les interventions de soutien ont davantage porté sur la réorientation d'un mode de gestion, la clarification du rôle du personnel de direction et de coordination et les activités reliées à l'évaluation du personnel.

De plus, près d'une vingtaine d'ateliers-conseils ont réuni des participants de plus de 130 services de garde. Deux nouveaux ateliers ont été offerts ; le premier portait sur le rôle du personnel de direction et de coordination dans ses rapports avec le conseil d'administration et le deuxième, sur l'évaluation du personnel au moyen d'un nouvel outil de travail élaboré à cet effet. Les ateliers sur la sélection du personnel et la politique de gestion des ressources humaines ont été révisés, de même que les différents guides pratiques à l'intention des services de garde.

Parmi les dossiers spécifiques, mentionnons la coordination des travaux visant à définir les orientations de l'Office au regard des liens entre une agence de services de garde en milieu familial et les personnes qu'elle a reconnues à titre de responsables d'un service de garde en milieu familial.

S'ajoute à ces réalisations la participation à des groupes de travail et à différentes activités afin d'intéresser les milieux concernés à la gestion des ressources humaines en service de garde.

Les services en gestion financière

En plus d'avoir assumé la responsabilité des analyses financières et statistiques des garderies, des modalités et de la gestion de subventions, les services en gestion financière ont effectué des interventions de redressement financier auprès de garderies et analysé, selon les besoins identifiés, les prévisions budgétaires de garderies en implantation et en opération. Plusieurs ateliers de formation ont également été organisés dans différentes régions de la province. Les services en gestion financière ont aussi été appelés à participer aux travaux reliés à l'élaboration d'un énoncé de politique des services de garde.

Afin de connaître la situation financière des services de garde, ils ont procédé, comme par le passé, à l'analyse des états financiers des garderies pour l'année 1986-1987. L'étude indique que, pour ce qui est des sources de revenus des garderies subventionnées, la contribution directe des parents constituait 48,8 % des revenus de fonctionnement, l'aide financière aux parents, 23,5 % et les subventions de fonctionnement versées par l'Office, 27,7 %. Au cours de cette année financière, les revenus de fonctionnement ont augmenté, en moyenne, de 5,8 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout de la subvention de fonctionnement aux pouponnières au total des subventions de fonctionnement. L'aide financière aux parents a augmenté de 18,4 %, passant de 31,3 millions à 37,05 millions de dollars. Les dépenses reliées à la masse salariale ont représenté 76,3 % des revenus totaux. Le logement (coût du loyer ou intérêts sur créance hypothécaire), la nourriture et le matériel éducatif constituent les autres principales dépenses des garderies subventionnées.

Les services en architecture

Les services en architecture ont poursuivi leur travail d'information et d'assistance aux services de garde en implantation et en opération au regard de la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie* concernant l'aménagement des locaux.

L'analyse de plans, les visites de locaux et les rapports de conformité ont constitué les activités prioritaires. Au cours de l'année, 250 études de dossiers ont nécessité 180 visites de locaux et 380 analyses de plans d'aménagement. Quarante-six pour cent des dossiers traités concernaient des projets en phase d'implantation et 54 %, des garderies ayant fait l'objet de relocalisation ou de modifications à leur aménagement. Mentionnons que 50 % des interventions relatives aux garderies en opération faisaient suite à des demandes d'augmentation du nombre de places de garde autorisées à leur permis. Les services en architecture ont également été appelés à participer à 19 auditions tenues devant le Tribunal administratif de l'Office

pour non-conformité à la réglementation touchant l'aménagement des locaux.

Par ailleurs, des recherches et des avis sur le *Code national du bâtiment du Canada* ont été produits et des modifications ont été apportées au guide *L'aménagement d'une garderie.*

2.7 Les communications

Les demandes de renseignements

L'intérêt grandissant de la population pour les services de garde ainsi que le déménagement du siège social de l'Office ont suscité un volume accru d'appels téléphoniques, de visites et de correspondance. Les demandes d'information les plus fréquentes portaient sur les coordonnées nécessaires au choix d'un service de garde par les parents et sur la mise sur pied d'un service de garde.

Les services documentaires

L'Office dispose d'un centre de documentation rassemblant une information variée et à jour sur l'enfance, l'éducation préscolaire et les services de garde. Au cours de l'exercice, cette collection s'est enrichie de quelque 270 nouveaux titres et la publication du relevé bimensuel *Informations documentaires* a permis aux usagers d'être informés des dernières acquisitions dans le domaine. Au total, plus de 2 000 volumes, brochures, rapports d'étude et de recherche ainsi qu'une centaine de périodiques, revues et bulletins sont mis à la disposition des usagers. Plus de 120 consultations sur place ont été effectuées principalement par des chercheuses, des chercheurs, des étudiantes, des étudiants, des éducatrices et des éducateurs. L'ensemble des usagers a également obtenu des réponses à près de 565 demandes de références et de recherches documentaires.

Par ailleurs, l'acquisition d'un micro-ordinateur a permis d'accroître le traitement et le catalogage de la documentation. L'interrogation de banques de données bibliographiques constitue l'application principale pour cette année. Enfin, la production d'un index par sujet regroupant près d'une centaine de documents sur l'éducation préscolaire a également facilité le repérage de l'information.

La production de documents

Afin de répondre aux nombreuses demandes de renseignements, l'Office a réédité sa série de brochures et de feuillets d'information générale. Une mise à jour des feuillets *Les subventions aux services de garde à l'enfance* et *Les publications de l'Office des services de garde à l'enfance* a été effectuée. Toujours très populaires dans les milieux de formation, les documents publiés dans les collections « Diffusion » et « Études et recherches » ont également nécessité des réimpressions.

L'édition 1987-1988 du répertoire *Où faire garder nos enfants?* a été distribuée à 40 000 exemplaires. Ce répertoire, contenant la liste des agences de services de garde en milieu familial et des garderies détentrices d'un permis de l'Office, vise à faciliter aux parents la recherche d'un service de garde pour leur enfant.

Le périodique *Petit à Petit* fournit aux parents et aux personnes oeuvrant dans le domaine de la petite enfance une information diversifiée sur la garde des enfants et la petite enfance. Depuis janvier 1988, afin d'étoffer les dossiers présentés, chaque numéro traite une thématique spécifique ; ainsi, le numéro de janvier fut consacré à l'alimentation et celui de mars, à la garde en milieu scolaire. Comme par le passé, le personnel des différentes directions de l'Office a collaboré à la rédaction du périodique. Un index, répertoriant les titres des principaux articles du *Petit à Petit* depuis sa parution il y a six ans, a également été réalisé. Cet index, distribué à 5 000 exemplaires, a permis au personnel des services de garde, aux milieux de formation et à toute personne intéressée par la garde des enfants de se procurer les anciens numéros du périodique. La forte demande à cet égard a démontré la pertinence d'un tel outil de travail.

À la fin de l'année financière, une campagne de promotion auprès du personnel des services de garde et des parents dont les enfants fréquentent ces services a confirmé l'intérêt grandissant pour le périodique *Petit à Petit* . En effet, 2 625 nouveaux abonnés se sont ajoutés à la suite de cette campagne et, au 31 mars 1988, la publication comptait 12 900 abonnés.

L'acquisition d'un logiciel de gestion des périodiques a permis une mise à jour continue de la liste d'abonnés et une gestion efficace de la campagne de réabonnement.

Réalisé à l'intention des groupes promoteurs pour faciliter la démarche d'implantation d'un service de garde en garderie et assurer aux enfants un milieu de vie adapté à leurs besoins, le guide *La mise sur pied d'une garderie* a été édité par Les Publications du Québec en juin 1987.

Dans la même optique de fournir un instrument de soutien aux promotrices et aux promoteurs de projets de services de garde, la Division des communications a élaboré, en collaboration avec le Service de la recherche et du développement, un guide sur l'implantation d'une agence de services de garde en milieu familial. La publication de ce document est prévue au cours de l'année 1988.

L'Office a également produit, sous le titre *Conseils pratiques à l'intention des haltes-garderies*, une série de six feuillets regroupant de l'information

d'ordre pratique sur neuf thèmes différents. Cette publication constitue, pour l'Office, une première intervention de soutien pédagogique auprès des haltes-garderies.

L'expertise de la Division des communications a, par ailleurs, été mise à contribution lors de la rédaction ou de la révision de plusieurs ouvrages et textes de présentation, ou encore pour rendre plus accessibles certains documents à caractère administratif.

Sur la place publique

La question de la garde des enfants a été, en 1987-1988, un sujet d'actualité. La sortie du rapport du Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance, l'annonce par le gouvernement fédéral de sa stratégie nationale sur la garde des enfants ainsi que l'établissement prochain d'un énoncé de politique québécoise des services de garde ont suscité, chez les journalistes de la presse écrite et électronique, un nombre élevé de demandes d'informations et de statistiques sur la garde des enfants au Québec. Le personnel de l'Office, et plus particulièrement celui de la Division des communications, s'est rendu disponible auprès des représentants des médias afin de poursuivre l'effort entrepris pour porter le dossier des services de garde à la connaissance de la population. La revue de presse publiée par l'Office témoigne de l'intérêt porté cette année par les médias pour tout ce qui concerne la garde des enfants. Cette revue de presse rassemble les extraits de la presse électronique ainsi que les écrits des quotidiens québécois, des journaux locaux et des périodiques.

Afin de rejoindre un plus large bassin de population et, d'autre part, de poursuivre la collaboration avec ses partenaires, l'Office a accru sa participation à des expositions. En 1987-1988, l'organisme était présent au Salon de la femme de Montréal, à la première édition du Salon de la famille, à l'Exposition provinciale de Québec, au 10e Congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec ainsi qu'au 3e Colloque provincial sur les services de garde en milieu scolaire. Considérant important de se rapprocher de la population des régions, l'Office a à nouveau participé au Salon info-services plus qui, cette année, s'est tenu dans la région de l'Abitibi.

À l'occasion de ce dernier événement, l'Office a organisé une rencontre à l'intention des organismes de l'Abitibi—Témiscamingue oeuvrant dans le domaine de la garde des enfants, à laquelle ont participé l'ensemble des services de garde de la région ainsi que des représentants du réseau de la santé et des services sociaux et des milieux de formation. Cette rencontre a permis de communiquer une information détaillée sur la situation actuelle des services de garde dans la région ainsi qu'un portrait de l'intervention de l'Office au regard du développement et de la consolidation de ces services. Cette rencontre fut également l'occasion pour l'organisme d'entendre les préoccupations des services de garde sur différentes questions reliées notamment aux caractéristiques de la région.

Afin de répondre aux besoins particuliers que réclame la participation à de telles manifestations, la Division des communications a produit deux outils d'animation. Le premier, un jeu questionnaire sous forme de cartes « à gratter » portant chacune sur un thème spécifique, vise à sensibiliser la population, et plus particulièrement les parents, à la qualité des services de garde. Les deux thèmes abordés, cette année, font connaître quelques-unes des mesures prises en service de garde pour assurer la santé et la sécurité des enfants. Un jeu informatisé propose, quant à lui, dix séquences de questions fournissant des informations de base sur l'ensemble des aspects touchant la garde des enfants. Ce logiciel d'animation, réalisé en collaboration avec la Division de l'informatique, permettra par ailleurs, d'analyser les réponses recueillies auprès de la population rejointe et, ainsi, d'offrir des activités d'information répondant aux besoins identifiés.

2.8 Les services juridiques

En 1987-1988, les services juridiques ont exercé des activités de conseil reliées à l'application, à l'Office, de différentes lois dont la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Ils ont effectué des études et émis des recommandations concernant des modifications présentées dans diverses lois, dont la *Loi sur la fiscalité municipale* et la *Loi sur l'instruction publique*, et pouvant toucher les services de garde.

De plus, les services juridiques ont participé aux travaux ayant précédé la signature d'un protocole d'entente entre l'Office et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour l'administration du programme d'exonération et d'aide financière. Ils ont aussi représenté l'Office au comité formé par la ministre déléguée à la Condition féminine sur la garde en milieu scolaire. Dans le cadre du comité de travail sur les haltes-garderies et les jardins d'enfants, ils ont proposé des recommandations en vue de l'entrée en vigueur des articles de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* relatifs à ces catégories de services de garde.

Au cours de l'année, plusieurs opinions et textes touchant les activités de l'Office ont été préparés ; les aspects juridiques des divers documents produits par l'Office ont été vérifiés.

Par ailleurs, les services juridiques ont été responsables de 42 dossiers de services de garde ayant fait l'objet d'auditions devant trois membres désignés

par l'Office pour entendre les causes intentées en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* pour suspendre, annuler ou refuser de délivrer ou de renouveler un permis.

Il est à noter que le nombre des auditions a nettement diminué au cours de cet exercice. Rappelons que l'Office avait tenu 304 auditions, l'année précédente, liées principalement à l'application de la section IV du règlement portant sur la conformité des locaux.

Les services juridiques sont aussi intervenus dans deux dossiers de services de garde en garderie pour obtenir l'ordre d'évacuation et de fermeture de locaux de garde, en vertu de l'article 76 de la loi, et ont assuré le suivi de l'exécution de ces décisions.

Ils ont également assuré le suivi des dossiers dont sont saisis différents tribunaux. Ainsi, la Commission des affaires sociales a été saisie, en appel, de deux dossiers dans lesquels l'Office avait rendu une décision. La Cour supérieure a été saisie d'une requête en mandamus à l'encontre d'un refus de l'Office d'accorder l'exonération aux parents, de quatre actions intentées par l'Office en réclamation d'un remboursement de subventions, de sept actions intentées contre l'Office en réclamation de subventions et d'une requête en évocation à l'encontre d'une décision de l'Office annulant un permis de service de garde en garderie. Enfin, la Cour d'appel a été saisie d'une décision de la Cour supérieure rejetant l'action en réclamation de subvention intentée contre l'Office par le titulaire d'un permis de service de garde en garderie.

2.9 L'inspection et le traitement des plaintes

En 1987-1988, l'Office a poursuivi ses activités en matière de contrôle sur la qualité des services de garde. En visitant 390 services de garde en garderie, la Division des plaintes et de l'inspection a complété cette année la tournée d'inspection de toutes les garderies du réseau entreprise en 1986-1987, atteignant ainsi l'objectif d'une inspection aux deux ans de l'ensemble des garderies. Ces visites ont permis de constater une amélioration générale face à l'observance de la loi et du règlement par rapport aux infractions relevées au cours de l'exercice précédent.

L'Office s'est également assuré du traitement des plaintes reçues et ce, en priorité. Ainsi, après réception d'une plainte téléphonique ou écrite, une enquête était faite auprès du service de garde concerné pour vérifier l'exactitude des griefs exposés. Lorsque une ou des infractions étaient constatées, elles étaient signifiées par écrit à la garderie qui devait les corriger immédiatement.

Au cours de l'année, des plaintes sur 157 garderies ont été enregistrées et, après inspection, près du tiers d'entre elles s'avéraient fondées, ce qui représente une cinquantaine de cas sur un total de 780 garderies.

Formulées principalement par les parents utilisateurs, les plaintes fondées portaient notamment sur :

- le manque d'hygiène, de sécurité et de salubrité — 30 %
- le ratio enfants — personnel éducateur — 16 %
- le mauvais état de l'équipement — 12 %
- le dépassement de capacité — 10 %
- la qualification du personnel — 8 %
- la qualité, la quantité et l'équilibre de la nourriture servie aux enfants. — 6 %

Certaines plaintes reçues ont nécessité des actions conjointes avec des organismes tels que la Direction de la protection de la jeunesse, les Départements de santé communautaire, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et les municipalités.

Nature des plaintes fondées reçues à l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988

Nature des plaintes	Répartition (%)
Hygiène, sécurité, salubrité	30,0
Ratio enfants — personnel éducateur	16,0
Équipement	12,0
Dépassement de capacité	10,0
Qualification du personnel	8,0
Nourriture	6,0
Administration	6,0
Attitude du personnel	4,0
Traitement infligé à un enfant	4,0
Programme d'activités	4,0
Total	**100,0**

Visites d'inspection par l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988

Région		Nombre de garderies visitées
01	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	8
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	12
03	Québec	67
04	Trois-Rivières	23
05	Estrie	28
06A	Montréal — Laval	169
06B	Laurentides — Lanaudière	12
06C	Montérégie	40
07	Outaouais	20
08	Abitibi — Témiscamingue	4
09	Côte-Nord	7
10	Nouveau-Québec	0
Total		**390**

2.10 La gestion financière

La Division de la gestion financière prépare les prévisions budgétaires annuelles et veille à la bonne administration du budget. Elle assure également la gestion du programme d'exonération et d'aide financière pour enfant en service de garde, en collaboration avec divers intervenants de l'Office et dans le cadre défini par le mandat confié au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu en ce qui concerne l'administration de ce programme.

En 1987-1988, les principales activités de la division ont été reliées au cycle budgétaire annuel, à la préparation et à la vérification des transactions relatives aux engagements budgétaires et au paiement des dépenses. Des conseils et avis techniques ont été produits en ce qui a trait au respect de la *Loi sur l'administration financière* et de ses règlements ainsi que des directives du Conseil du trésor, du ministère des Finances et des autres organismes centraux. De plus, le personnel de la division a agi à titre d'interlocuteur auprès de ces organismes et produit les rapports de gestion requis.

Parmi les dossiers spécifiques, mentionnons qu'à la suite du protocole d'entente intervenu entre l'Office et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, en juillet 1987, un comité mixte a été formé afin de coordonner les efforts d'élaboration et de gestion du programme d'exonération et d'aide financière. Les travaux du comité visaient à assurer un meilleur service à la clientèle admissible à ce programme.

2.11 Les ressources humaines

La Division des ressources humaines assume la responsabilité de la dotation, de l'organisation des ressources humaines, des relations de travail et de la formation du personnel.

Cette année, la dotation a de nouveau constitué la principale activité de la division. En plus de gérer l'ensemble des mouvements de personnel, la réorganisation administrative de l'organisme a amené l'Office à combler trois postes de cadre supérieur et à tenir deux concours de promotion à cet effet.

La signature des nouvelles conventions collectives de travail par les employés du gouvernement du Québec a amené la tenue de nombreuses sessions d'information avec les cadres, les gestionnaires et les délégués syndicaux.

Par ailleurs, plusieurs membres du personnel ont bénéficié de cours de perfectionnement, principalement en informatique.

2.12 Les systèmes informatiques

La Division de l'informatique assure la mise à jour de tous les systèmes informatiques actuellement en opération à l'Office. L'évaluation et le choix des équipements et des logiciels, le support technique aux usagers, l'exploitation des données sur les services de garde, sous forme de listes et de tableaux, constituent quelques-unes des activités de la division. Ajoutons également que son personnel agit à titre d'expert-conseil pour l'analyse des besoins en systèmes d'information des différentes unités administratives.

Conformément à son plan d'implantation de la bureautique, l'Office a continué, cette année, de doter son personnel d'équipements de micro-informatique. Entre autres nouveautés, mentionnons que l'Office dispose maintenant d'un système de saisie et de suivi des projets de services de garde qui présentent une demande d'enregistrement. Ce système permet de fournir un meilleur service à la clientèle en réduisant les délais d'accessibilité à l'information par un repérage facilité des enregistrements déposés. De plus, l'Office peut en tout temps obtenir un bilan détaillé de tous les projets.

2.13 L'organisation administrative et matérielle

La Division de l'organisation administrative et matérielle fournit au personnel de l'Office des outils administratifs, voit à l'approvisionnement en équipement et en fourniture, assure le maintien en bon état des équipements et des locaux et est responsable du service postal et de l'archivage.

Au cours de l'année, la division a notamment été responsable de la coordination du déménagement du siège social de l'Office au monastère du Bon-Pasteur à Montréal, ainsi que de la supervision de l'aménagement des locaux rendu nécessaire par ce déménagement et par la réorganisation administrative de l'organisme.

L'Office a également poursuivi ses travaux pour l'instauration d'un système de gestion de ses documents conformément à la *Loi sur les archives* et à la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Au cours de 1987-1988, le personnel de l'Office a procédé à l'inventaire de tous les documents administratifs et à leur organisation. La direction de l'organisme s'est assurée du développement du système de gestion documentaire et de la mise en place des premières mesures en vue de la conservation sécuritaire de certains types de documents.

2.14 Le financement des services de garde

Les subventions directes aux services de garde

Les programmes de subventions directes de l'Office aux services de garde sont réservés aux garderies coopératives, aux garderies sans but lucratif dont le conseil d'administration est contrôlé par les parents usagers et aux agences de services de garde en milieu familial. Les municipalités et les commissions scolaires sont également admissibles aux subventions d'implantation et de fonctionnement.

En 1987-1988, les services de garde subventionnés ont reçu une aide financière accrue. Les subventions de fonctionnement aux garderies et aux pouponnières ont été augmentées en juin 1987 de 0,50 $ par jour pour s'établir à 4,50 $ par place de garde par jour, à l'exclusion des enfants fréquentant une classe du niveau primaire, et à 5,75 $ par place de garde par jour pour les poupons de moins de 18 mois. La subvention octroyée aux agences est passée de 2,50 $ à 2,75 $ par place de garde par jour. De plus, le maximum de la subvention de logement, permettant de couvrir une partie des coûts de loyer ou de remboursement hypothécaire ainsi que le chauffage et l'électricité d'une garderie, a été élevé de 8 000 $ à 9 000 $ par année.

Bien qu'elle devra être intensifiée pour maintenir un équilibre financier, cette aide a permis d'atténuer les difficultés des services de garde subventionnés et d'alléger l'effort financier exigé des parents pour la garde de leurs enfants dans ces services de garde.

Différents programmes visent, d'autre part, à soutenir les services de garde face à des besoins précis. Ainsi, durant l'exercice financier, 32 groupes promoteurs ont bénéficié d'une subvention d'encadrement pour l'embauche d'un chargé de projet qui a facilité le processus d'implantation de ces nouvelles garderies ; 35 services de garde ont pu se relocaliser dans des locaux conformes grâce à un octroi de l'Office ; 25 services de garde ont reçu une aide leur permettant l'acquisition d'une propriété ; 3 services de garde aux prises avec des difficultés particulières ont bénéficié d'un plan de redressement.

Dans le cadre du programme de subvention aux organismes et associations de services de garde, 14 organismes partenaires de l'Office dans la promotion de services de garde de qualité, se sont partagé 162 450 $ pour couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement. Le montant de cette subvention étant versé en fonction du nombre de membres, on constate que certains regroupements, particulièrement ceux situés en région éloignée et couvrant un grand territoire, connaissent des problèmes de financement compte tenu des frais de déplacement élevés et du potentiel limité de membres.

L'exonération et l'aide financière aux parents

Le programme d'exonération et d'aide financière s'adresse aux parents dont les revenus sont insuffisants pour leur permettre d'assumer seuls les coûts de garde exigés par un service de garde reconnu. Cette aide peut être versée lorsque l'enfant fréquente un service de garde en garderie, en milieu familial reconnu par une agence ou en milieu scolaire.

Pour l'exercice financier 1987-1988, le montant maximum d'aide financière quotidien s'établissait à 10,50 $ pour les enfants de moins de six ans et à 5,25 $ pour les enfants de six à douze ans.

En 1987-1988, une somme de 44 720 686 $ a été versée en vertu de ce programme, se répartissant comme suit :

- 36 082 331 $ pour les enfants fréquentant une garderie ;
- 5 414 600 $ pour les enfants fréquentant un service de garde en milieu familial ;
- 3 223 755 $ pour les enfants fréquentant un service de garde en milieu scolaire.

Le nombre moyen de bénéficiaires et le montant moyen versé se chiffraient :

- en service de garde en garderie, à 17 122 enfants et à 8,10 $ par jour ;
- en service de garde en milieu familial reconnu, à 3 383 enfants et à 6,18 $ par jour ;
- en service de garde en milieu scolaire, à 2 935 enfants et à 5,46 $ par jour.

2.15 L'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* le 1er janvier 1987, l'Office a procédé à la mise en place des mécanismes en permettant l'application. Ainsi, le secrétaire général a été nommé responsable de l'application de cette loi et a procédé à l'identification et à la désignation des lieux où il est interdit de fumer ainsi qu'à la désignation des inspecteurs chargés de veiller au respect de cette loi. De plus, une opération d'information a été faite auprès du personnel de l'Office et auprès des services de garde assujettis à ces nouvelles dispositions.

En 1987-1988, l'Office a continué de se préoccuper d'assurer le respect de cette loi. Le déménagement du siège social a nécessité de désigner à nouveau les lieux où il est interdit de fumer et de procéder à l'affichage en conséquence. Aucun avis d'infraction n'a été délivré au cours de l'année.

Chapitre III
Les projets

L'exercice 1988-1989 sera à l'image des décisions qui seront prises par les deux paliers de gouvernement ; l'énoncé de politique sur les services de garde et la stratégie nationale sur la garde des enfants sont en effet des événements majeurs qui justifient le maintien d'un statu quo jusqu'à ce que leur contenu soit divulgué.

Dès que ces décisions seront connues, l'Office mettra tout en oeuvre pour que celles-ci soient traduites dans la législation et la réglementation et pour en informer adéquatement les agences et les services de garde.

L'Office entrera de plein pied dans ces changements et adoptera, le cas échéant, les nouveaux modèles proposés. L'organisme peut cependant amorcer le plan de développement puisque, à l'occasion du discours sur le Budget 1988-1989, le ministre des Finances a fait état de la création, au cours des sept prochaines années, de 60 000 places réparties entre les différents modes de garde. Les connaissances de l'Office liées à la préférence des parents doivent servir de point de départ en cette matière. Au cours des années antérieures, le développement s'est fait en suivant l'émergence de la demande provenant des groupes promoteurs, en fonction des objectifs poursuivis par l'Office. Toutefois, à l'avenir et à mesure que l'on se rapproche de l'objectif de satisfaction des besoins, il faudra davantage tenir compte des besoins locaux, ce qui implique une collaboration accrue avec les partenaires et, entre autres, avec les municipalités.

Au plan de la réglementation, l'Office se propose de préparer le ou les règlements relatifs au financement des agences et des services de garde. Ces mesures, qui sont présentement contenues dans les circulaires de financement, feront désormais l'objet d'une réglementation portant aussi bien sur l'octroi des subventions que sur l'exonération et l'aide financière. Par la même occasion, l'Office révisera le financement des regroupements et associations dans la mesure où le mode de financement actuel rend difficile la survie des regroupements ou associations dont le nombre de membres est restreint.

Enfin, cette année devrait voir la création d'une table Office-agences de services de garde en milieu familial. Il s'agira d'un lieu de discussion concernant divers aspects du fonctionnement des agences et la garde en milieu familial. Il y sera question, entre autres, des écarts existants entre la théorie et la pratique de manière à trouver une solution qui rejoigne les attentes des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial, tout en respectant leur statut de travailleuse autonome.

Voilà donc une année qui promet d'être bien remplie et qui permettra de faire un grand pas dans l'évolution des services de garde.

Chapitre IV
Tableaux statistiques

Mise en garde

L'Office des services de garde à l'enfance publie, pour ce qui est des services de garde en garderie, deux données différentes concernant le nombre de places dans les garderies coopératives ou sans but lucratif contrôlées par une majorité de parents qui ont droit de vote au conseil d'administration. Il s'agit de la capacité d'accueil et du nombre de places subventionnées.

La capacité d'accueil correspond au nombre maximum de places que la garderie peut faire occuper simultanément par des enfants. Ce nombre est établi en fonction de la superficie des locaux de la garderie.

Le nombre de places subventionnées se rapporte, quant à lui, au nombre de places pour lesquelles l'Office verse une subvention de fonctionnement. Ce nombre est établi sur la base de la fréquentation de la garderie.

Il peut donc y avoir une différence importante entre ces données et ce, pour diverses raisons :

— la garderie peut choisir de s'installer (en fonction de la qualité de l'espace qu'elle veut offrir) ou même devoir le faire (en fonction de la disponibilité des édifices libres) dans des locaux qui ont une superficie plus grande que celle exigée par le *Règlement sur les services de garde en garderie* ;

— la garderie peut désirer offrir ses services à un nombre plus restreint d'enfants pendant la première année de son exploitation et, une fois bien rodée, ouvrir ses portes à une clientèle plus nombreuse si sa capacité d'accueil le lui permet ;

— la garderie peut avoir eu des difficultés temporaires à combler ses places (chômage de la main-d'oeuvre féminine, fermeture d'établissements, etc.). L'Office, dans un souci de saine affectation des deniers publics, diminue alors les subventions de cette garderie afin de ne pas payer pour des places inoccupées et rétablit les subventions, au 1er octobre suivant, d'après le taux de fréquentation compilé à l'exercice précédent.

Rappelons également qu'en examinant la capacité d'accueil de l'ensemble des garderies, il faut dire que ce chiffre ne fait pas état du nombre total d'enfants qui fréquentent les garderies du Québec. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que la capacité totale puisqu'une même place peut être occupée par deux enfants qui, par exemple, sont gardés à temps partiel à raison de deux jours et demi chacun.

Tableau 4.1 A

Nombre de services de garde en garderie et nombre de places par région, au 1er avril 1987

Région	Situation au 1er avril 1987								
	BL		SBL		SBLS			Total	
	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	1	20	—	—	14	642	587	15	662
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	2	61	—	—	18	940	872	20	1 001
03 Québec	24	771	2	86	82	4 066	3 753	108	4 923
04 Trois-Rivières	1	22	1	30	29	1 587	1 502	31	1 639
05 Estrie	6	238	—	—	30	1 300	1 199	36	1 538
06A Montréal — Laval	111	4 972	20	1 142	192	10 905	10 460	323	17 019
06B Laurentides — Lanaudière	11	494	—	—	39	1 830	1 745	50	2 324
06C Montérégie	34	1 318	5	226	62	3 213	2 928	101	5 757
07 Outaouais	1	60	—	—	26	1 405	1 351	27	1 465
08 Abitibi—Témiscamingue	—	—	—	—	12	576	534	12	576
09 Côte-Nord	—	—	—	—	6	294	285	6	294
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	2	66	57	2	66
Total	**191**	**7 956**	**28**	**1 484**	**512**	**26 824**	**25 273**	**731**	**36 264**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionné
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

Tableau 4.1 B

Nombre de services de garde en garderie et nombre de places par région, au 31 mars 1988

Région	Situation au 1er mars 1988								
	BL		SBL		SBLS			Total	
	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	1	20	—	—	14	671	610	15	691
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	2	61	—	—	18	950	889	20	1 011
03 Québec	29	927	2	86	85	4 239	3 890	116	5 252
04 Trois-Rivières	3	122	—	—	30	1 656	1 578	33	1 778
05 Estrie	7	277	—	—	29	1 313	1 231	36	1 590
06A Montréal — Laval	126	5 821	20	1 156	201	11 479	10 960	347	18 456
06B Laurentides — Lanaudière	16	708	—	—	44	2 108	1 975	60	2 816
06C Montérégie	38	1 518	4	201	65	3 380	3 088	107	5 099
07 Outaouais	2	98	1	—	23	1 239	1 185	26	1 337
08 Abitibi — Témiscamingue	—	—	—	—	12	604	540	12	604
09 Côte-Nord	—	—	—	—	6	294	267	6	294
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	2	66	57	2	66
Total	**224**	**9 552**	**27**	**1 443**	**529**	**27 999**	**26 270**	**780**	**38 994**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionné
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

Tableau 4.1 C

Augmentation du nombre de services de garde en garderie et du nombre de places par région, entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988

Région	Développement net* du 1987-04-01 au 1988-03-31								
	BL		SBL		SBLS			Total	
	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	—	—	—	—	—	29	23	—	29
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	—	—	—	—	10	17	—	10
03 Québec	5	156	—	—	3	173	137	8	329
04 Trois-Rivières	2	100	(1)	(30)	1	69	76	2	139
05 Estrie	1	39	—	—	(1)	13	32	—	52
06A Montréal — Laval	15	849	—	14	9	574	500	24	1 437
06B Laurentides — Lanaudière	5	214	—	—	5	278	230	10	492
06C Montérégie	4	200	(1)	(25)	3	167	160	6	342
07 Outaouais	1	38	1	—	(3)	(166)	(166)	(1)	(128)
08 Abitibi — Témiscamingue	—	—	—	—	—	28	6	—	28
09 Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	(18)	—	—
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	**33**	**1 596**	**(1)**	**(41)**	**17**	**1 175**	**997**	**49**	**2 730**

BL : but lucratif

SBL : sans but lucratif

SBLS : sans but lucratif subventionné

Gar. : nombre de garderies

Cap. : nombre de places au permis

Subv. : nombre de places subventionnées

Les parenthèses indiquent une diminution.

* Le développement annuel net est la différence entre le développement annuel total et les places retranchées en cours d'année (pour fermeture, diminution ou transformation).

Tableau 4.2

Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région, du 1er avril 1987 au 31 mars 1988

Région		Situation au 1er avril 1987			Situation au 31 mars 1988			Développement net* du 1987-04-01 au 1988-03-31		
		Agences	Cap.	Subv.	Agences	Cap.	Subv.	Agences	Cap.	Subv.
01	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	10	610	610	10	625	621	—	15	11
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	5	318	318	5	362	362	—	44	44
03	Québec	9	513	513	14	828	828	5	315	315
04	Trois-Rivières	4	240	240	6	395	395	2	155	155
05	Estrie	2	109	109	3	210	210	1	101	101
06A	Montréal — Laval	8	880	774	8	915	906	—	35	132
06B	Laurentides — Lanaudière	2	150	146	4	250	250	2	100	104
06C	Montérégie	6	340	337	8	495	495	2	155	158
07	Outaouais	5	500	500	5	520	509	—	20	9
08	Abitibi — Témiscamingue	2	100	100	2	115	115	—	15	15
09	Côte-Nord	2	100	100	2	135	135	—	35	35
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total		**55**	**3 860**	**3 747**	**67**	**4 850**	**4 826**	**12**	**990**	**1 079****

Cap.: nombre de places au permis de chaque agence

Subv. : nombre de places subventionnées

* Le développement annuel net est la différence entre le développement annuel total et les places retranchées en cours d'année (pour fermeture, diminution ou transformation).

** L'écart entre les places subventionnées et la capacité est dû à la transformation de places non subventionnées déjà existantes en places subventionnées.

Tableau 4.3

Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places* par région enregistrés au fichier de l'Office, au 1er avril 1987 et au 31 mars 1988

Région	Situation au 1er avril 1987		Situation au 31 mars 1988		Développement net** du 1987-04-01 au 1988-03-31	
	Services	Capacité	Services	Capacité	Services	Capacité
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	7	221	9	269	2	48
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	26	644	30	791	4	147
03 Québec	75	2 652	82	3 194	7	542
04 Trois-Rivières	8	416	13	561	5	145
05 Estrie	27	821	29	886	2	65
06A Montréal — Laval	199	7 607	228	8 477	29	870
06B Laurentides — Lanaudière	34	1 008	41	1 312	7	304
06C Montérégie	86	2 351	96	2 807	10	456
07 Outaouais	54	2 091	55	2 111	1	20
08 Abitibi — Témiscamingue	2	70	2	70	—	—
09 Côte-Nord	10	420	10	420	—	—
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—
Total	**528**	**18 301**	**595**	**20 898**	**67**	**2 597**

Capacité : nombre de places dans chaque service de garde en milieu scolaire.

* Les données compilées par le ministère de l'Éducation le sont sur la base des enfants inscrits plutôt que sur celle de la capacité d'accueil. Il ne faut donc pas s'étonner que les chiffres du ministère de l'Éducation du Québec soient plus élevés que ceux de l'Office.

** Le développement annuel net est la différence entre le développement annuel total et les places retranchées en cours d'année (pour fermeture ou diminution).

Tableau 4.4

Nombre de services de garde reconnus et nombre de places par région, au 31 mars 1988

Région	Situation au 31 mars 1988							
	Garderie		Milieu familial		Milieu scolaire		Total	
	Services	Capacité	Services	Capacité	Services	Capacité	Services	Capacité
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	15	691	10	625	9	269	34	1 585
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	20	1 011	5	362	30	791	55	2 164
03 Québec	116	5 252	14	828	82	3 194	212	9 274
04 Trois-Rivières	33	1 778	6	395	13	561	52	2 734
05 Estrie	36	1 590	3	210	29	886	68	2 686
06A Montréal — Laval	347	18 456	8	915	228	8 477	583	27 848
06B Laurentides — Lanaudière	60	2 816	4	250	41	1 312	105	4 378
06C Montérégie	107	5 099	8	495	96	2 807	211	8 401
07 Outaouais	26	1 337	5	520	55	2 111	86	3 968
08 Abitibi — Témiscamingue	12	604	2	115	2	70	16	789
09 Côte-Nord	6	294	2	135	10	420	18	849
10 Nouveau-Québec	2	66	—	—	—	—	2	66
Total	**780**	**38 994**	**67**	**4 850**	**595**	**20 898**	**1 442**	**64 742**

Capacité : nombre de places au permis, exception faite des services de garde en milieu scolaire où la capacité indique le nombre d'enfants inscrits plutôt que la capacité d'accueil des services.

Tableau 4.5

Inventaire des services de garde en halte-garderie et en jardin d'enfants par région, au 31 mars 1988*

Région	Haltes-garderies	Jardins d'enfants	Total des services
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	4	4
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	7	7	14
03 Québec	26	30	56
04 Trois-Rivières	24	10	34
05 Estrie	8	16	24
06A Montréal — Laval	25	91	116
06B Laurentides — Lanaudière	19	20	39
06C Montérégie	22	70	92
07 Outaouais	8	11	19
08 Abitibi — Témiscamingue	4	3	7
09 Côte-Nord	5	—	5
10 Nouveau-Québec	1	—	1
Total	**149**	**262**	**411**

* Les articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* n'étant pas encore entrés en vigueur, ces services n'ont pas l'obligation légale de s'enregistrer au fichier central ni d'obtenir un permis de l'Office des services de garde à l'enfance. Le présent inventaire a été constitué à des fins de recherche et ne peut être considéré comme exhaustif.

Tableau 4.6

Nombre de places pour poupons* dans les services de garde en garderie, par région, au 31 mars 1988

	Situation au 31 mars 1988								
	BL		SBL		SBLS			Total	
Région	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	4	39	37	4	39
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	2	11	—	—	10	87	73	12	98
03 Québec	3	33	—	—	30	250	226	33	283
04 Trois-Rivières	2	11	—	—	12	108	94	14	119
05 Estrie	1	5	—	—	11	111	106	12	116
06A Montréal — Laval	18	205	2	11	65	746	735	85	962
06B Laurentides — Lanaudière	2	13	—	—	17	138	132	19	151
06C Montérégie	9	56	1	9	35	283	258	45	348
07 Outaouais	1	15	—	—	10	125	124	11	140
08 Abitibi — Témiscamingue	—	—	—	—	5	48	42	5	48
09 Côte-Nord	—	—	—	—	5	34	32	5	34
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	2	10	10	2	10
Total	**38**	**349**	**3**	**20**	**206**	**1 979**	**1 869**	**247**	**2 348**

BL : but lucratif

SBL : sans but lucratif

SBLS : sans but lucratif subventionné

Gar. : nombre de garderies

Cap. : nombre de places au permis

Subv. : nombre de places pour lesquelles est versée la subvention de fonctionnement aux pouponnières

* Places pour poupons : places réservées aux enfants âgés de moins de 18 mois.

Tableau 4.7

Nombre de places subventionnées pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde en garderie et en milieu familial, au 31 mars 1988

	Situation au 31 mars 1988					
	Garderies		Agences		Total	
	Services	Places	Services	Places	Services	Places
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	5	9	1	1	6	10
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	2	4	1	1	3	5
03 Québec	30	61	2	3	32	64
04 Trois-Rivières	6	11	3	7	9	18
05 Estrie	15	21	2	3	17	24
06A Montréal — Laval	41	112	2	5	43	117
06B Laurentides — Lanaudière	13	26	—	—	13	26
06C Montérégie	21	40	2	3	23	43
07 Outaouais	6	8	3	3	9	11
08 Abitibi — Témiscamingue	2	2	—	—	2	2
09 Côte-Nord	3	3	1	1	4	4
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—
Total	**144**	**297**	**17**	**27**	**161**	**324**

Tableau 4.8

Coût par jour pour les usagères et usagers des services de garde en garderie et en milieu familial, au 31 mars 1988

	Garderies															Agences		
	BL			SBL			SBLS			Total (SBL+SBLS)			Total (BL+SBL+SBLS)					
Coût	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Agences	Cap.	%
7 $+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 $+	—	—	—	2	148	10,25	—	—	—	2	148	0,50	2	148	0,37	—	—	—
9 $+	—	—	—	1	60	4,15	—	—	—	1	60	0,20	1	60	0,15	—	—	—
10 $+	—	—	—	1	48	3,32	1	30	0,10	2	78	0,26	2	78	0,20	—	—	—
11 $+	3	85	0,88	4	160	11,08	18	1 074	3,83	22	1 234	4,19	25	1 319	3,38	11	683	14,08
12 $+	13	502	5,25	4	221	15,31	64	3 207	11,45	68	3 428	11,64	81	3 930	10,07	23	1 415	29,17
13 $+	27	993	10,39	4	239	16,56	80	4 151	14,82	84	4 390	14,91	111	5 383	13,80	12	820	16,90
14 $+	44	1 838	19,24	2	126	8,73	109	5 526	19,73	111	5 652	19,19	155	7 490	19,20	11	990	20,41
15 $+	54	2 089	21,86	6	311	21,55	150	7 926	28,30	156	8 237	27,97	210	10 326	26,48	8	592	12,20
16 $+	43	1 801	18,85	—	—	—	71	3 876	13,84	71	3 876	13,16	114	5 677	14,55	1	50	1,03
17 $+	20	1 209	12,65	1	50	3,46	28	1 834	6,55	29	1 884	6,39	49	3 093	7,93	1	300	6,18
18 $+	9	401	4,19	1	30	2,07	7	336	1,20	8	366	1,24	17	767	1,96	—	—	—
19 $+	6	331	3,46	—	—	—	1	39	0,13	1	39	0,13	7	370	0,94	—	—	—
20 $+	1	24	0,25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	24	0,06	—	—	—
21 $+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22 $+	1	19	0,19	1	50	3,46	—	—	—	1	50	0,16	2	69	0,17	—	—	—
23 $+	1	100	1,04	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	0,25	—	—	—
24 $+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25 $+	2	160	1,67	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	160	0,41	—	—	—
Total	**224**	**9 552**	**100,00**	**27**	**1 443**	**100,00**	**529**	**27 999**	**100,00**	**556**	**29 442**	**100,00**	**780**	**38 994**	**100,00**	**67**	**4 850**	**100,00**

BL : but lucratif

SBL : sans but lucratif

SBLS : sans but lucratif subventionné

Gar. : nombre de garderies

Cap. : nombre de places au permis

Subv. : nombre de places subventionnées

Tableau 4.9

Coût moyen par jour pour les usagères et usagers des services de garde en garderie et en milieu familial, au 31 mars 1988

	Garderies								Agences	
	BL		SBL		SBLS		Total			
Coût	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $
7 $+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 $+	—	—	148	1 184,00	—	—	148	1 184,00	—	—
9 $+	—	—	60	540,00	—	—	60	540,00	—	—
10 $+	—	—	48	480,00	30	322,50	78	802,50	—	—
11 $+	85	962,50	160	1 760,00	1 074	12 228,50	1 319	14 951,00	683	7 825,50
12 $+	502	6 035,50	221	2 652,00	3 207	39 005,00	3 930	47 692,50	1 415	17 232,50
13 $+	993	13 000,90	239	3 128,50	4 151	54 849,98	5 383	70 979,38	820	10 767,50
14 $+	1 838	26 163,60	126	1 764,00	5 526	78 612,61	7 490	106 540,21	990	13 947,50
15 $+	2 089	31 444,80	311	4 725,00	7 926	120 218,85	10 326	156 388,65	592	8 927,50
16 $+	1 801	28 929,50	—	—	3 876	62 747,14	5 677	91 676,64	50	800,00
17 $+	1 209	20 684,40	50	850,00	1 834	31 403,44	3 093	52 937,84	300	5 100,00
18 $+	401	7 218,00	30	540,00	336	6 078,50	767	13 836,50	—	—
19 $+	331	6 320,50	—	—	39	741,00	370	7 061,50	—	—
20 $+	24	480,00	—	—	—	—	24	480,00	—	—
21 $+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22 $+	19	427,50	50	1 125,00	—	—	69	1 552,50	—	—
23 $+	100	2 300,00	—	—	—	—	100	2 300,00	—	—
24 $+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25 $+	160	4 000,00	—	—	—	—	160	4 000,00	—	—
Total	**9 552**	**147 967,20**	**1 443**	**18 748,50**	**27 999**	**406 207,52**	**38 994**	**572 923,22**	**4 850**	**64 600,50**
Coût moyen		**15,49**		**12,99**		**14,50**		**14,69**		**13,31**

BL : but lucratif

SBL : sans but lucratif

SBLS : sans but lucratif subventionné

Annexes

Annexe I
Liste des publications de l'Office des services de garde à l'enfance

Documents d'information, de formation et rapports de recherche distribués gratuitement par l'Office des services de garde à l'enfance

Brochures d'information*

- *« Choisir un service de garde »*
- *« Offrir un service de garde »*
- *« Travailler en service de garde »*

Feuillets d'information*

- *« L'aide financière aux parents »*
- *« Les subventions aux services de garde »*
- *« La formation du personnel de garde des garderies »*
- *« Les publications de l'Office des services de garde à l'enfance »*

Répertoire des services de garde en garderie et en milieu familial reconnus par une agence

- *Où faire garder nos enfants? 1987-1988*

Périodique bimestriel distribué sur demande d'abonnement

- *Petit à Petit*
- *Index du Petit à Petit*, juin 1987

Collection « Études et recherches »

- *À propos des garderies, Situation des garderies au Québec en 1985*

  DUMAIS, France, avec la collaboration de Suzanne BOUCHARD et Michèle DORBES, (1986, 193 p.), volume 5

Collection « Diffusion »

- *Programme d'intégration éducative famille-garderie*

  FALARDEAU, Isabelle et Richard CLOUTIER, (1986, 172 p.), volume 2

- *L'utilisation des services de garde au Québec*

  PAYETTE, Micheline et François VAILLANCOURT, (1984, 140 p.), volume 1

- *La garderie en bas âge, perspectives bio-sociales sur les relations humaines pendant la jeune enfance*

  Ouvrage collectif sous la direction de F.F. STRAYER, (1986, 96 p.), volume 3

Résumés de politiques

- *La politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde* (1986, 28 p.)
- *La politique de l'Office des services de garde à l'enfance au regard de la gestion des ressources humaines dans les services de garde* (1987, 39 p.)

Divers

- *Créer un cadre de vie en garderie. Guide d'élaboration d'un programme d'activités*

  BROUILLET, Chantale, (1988)

L'Office des services de garde à l'enfance
100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2X 1C3

Pour les appels provenant de la région de Montréal :
(514) 873-2323
Pour les appels provenant de l'extérieur de la région de Montréal :
1-800-363-0310

Publications concernant la petite enfance et les services de garde vendues chez Les Publications du Québec

Collection « Ressources et petite enfance »

- *Entrez dans la ronde... l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*

  BAILLARGEON, Madeleine, (1986, 139 p.)

* *Ces documents sont également disponibles en version anglaise.*

- *La garderie, une expérience de vie pour l'enfant*

  BETSALEL-PRESSER, Raquel et Denise GARON, (1984, 121 p., 126 p., 122 p.)

  Volet 1:
  « L'âge de la recherche et de l'identification de 1 mois à 24 mois »

  Volet 2:
  « L'âge de la démarche vers l'autonomie de 2 à 3 ans »

  Volet 3:
  « L'âge de la conquête de l'initiative de 4 à 6 ans »

- *Des enfants gardés... en sécurité*

  GUENETTE, Rachel, (1988, 262 p.)

- *Des enfants gardés... en santé*

  PROULX, Monique et Monique RICHARD, (1985, 157 p.)

Collection « Études et recherches »

- *Des garderies malgré tout. Situation des garderies au Québec en 1981*

  BROUILLET, Chantale, Céline MERCIER et Réjean TESSIER, (1981, 229 p.), volume 1

Divers

- *Conseils pratiques à l'intention des haltes-garderies*

  BOURGAULT, Louise, (1988, 6 feuillets)

- *L'aménagement d'une garderie*

  JOHNSON, Michel et Michel TURCOTTE, (1985, 80 p.)

- *La mise sur pied d'une garderie*

  LAPLANTE, Hélène, Monique DESLONGCHAMPS et Gilles ÉMOND, (1987, 72 p.)

Loi et Règlement

- *Loi sur les services de garde à l'enfance*

  L.R.Q., chap. S-4.1, (1979, 30 p.)

- *An Act Respecting Child Day Care*

  R.S.Q., chap. S-4.1, (1979, 28 p.)

- *Règlement sur les services de garde en garderie*

  Décret 1971-83, 28 septembre 1983 (*G.O.* 2, p. 4269)

- *Regulation Respecting Day Care Centres*

  O.C. 1971-83, September 28, 1983 (*O.G.* 2, p. 3527)

Rapport annuel

- 1986-1987, (64 p.)

Les Publications du Québec: commande postale et bureaux régionaux

Commande postale, une seule adresse:

Les Publications du Québec
Case postale 1 005
Québec (Québec)
G1K 7B5
(418) 643-5150

Librairies Les Publications du Québec

Hull	(819) 770-0111
Montréal	(514) 873-6101
Québec	(418) 643-3895
	(418) 643-4296
Sainte-Foy	(418) 651-4242

Concessionnaires

Baie-Comeau	(418) 589-6600
Chicoutimi	(418) 549-7135
Dolbeau	(418) 276-3455
Gaspé	(418) 368-5514
Jonquière	(418) 542-9571
Laval	(514) 688-6036
Rimouski	(418) 723-8521
Rouyn	(819) 764-9574
Saint-Georges-Est	(418) 227-1303
Saint-Lambert	(514) 465-5597
Sherbrooke	(819) 566-0344
Toronto	(416) 928-0099
Trois-Rivières	(819) 378-1525
	(819) 379-4153

Annexe II
Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1987-1988

Garderies subventionnées

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places pour poupons	Nombre de places subventionnées
LA GARDERIE MOUSSE INC. 170, 12e Rue Saint-Rédempteur (Québec) G0S 3B0	03	41	—	41
GARDERIE LE PETIT POUCET DE SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE 46, avenue Royale Saint-Charles (Québec) G0R 2T0	03	50	7	44
GARDERIE PLUMEAU-SOLEIL 1 000, rue Saint-Georges Drummondville (Québec) J2C 6A2	04	60	5	60
GARDERIE DES ENFANTS D'ICI 10 755, Georges-Baril Montréal (Québec) H2C 2N5	06A	49	5	49
GARDERIE CROCUS 5 357, Gatineau Montréal (Québec) H3T 1X3	06A	60	8	60
LA GARDERIE FERRIER INC. 8 180, Montview Mont-Royal (Québec) H4P 2L7	06A	30	4	30
GARDERIE AÉROPUCE INC. Aéroport international de Montréal Bâtiment T-300, route C C.P. 151 Succursale AMF Montréal (Québec) H4Y 1A5	06A	60	10	60
GARDERIE « TROIS P'TITS TOURS » 5 600, boulevard Gouin Ouest Montréal (Québec) H4J 1C4	06A	60	—	60
GARDERIE TOUR À TOUR 120, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2X 1C3	06A	53	6	53
GARDERIE DES TOUT-PETITS DU CENTRE FAMILIAL DE McGILL/McGILL COMMUNITY FAMILY INFANT-TODDLER CENTER, DAY-CARE 3 487, rue Peel Montréal (Québec) H3A 1W7	06A	29	12	29

Garderies subventionnées (suite)

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places pour poupons	Nombre de places subventionnées
LIEU DE PETITS DE ST-MICHEL 3 875, boulevard Crémazie Est Montréal (Québec) H1Z 2K9	06A	45	—	45
GARDERIE L'AVENTURLURE DE LASALLE 7 644, rue Édouard Lasalle (Québec) H8P 1T3	06A	58	—	58
GARDERIE CLIN D'OEIL 201, place Jolibourg Lavaltrie (Québec) J0K 1H0	06B	57	—	50
GARDERIE JUIVE QUÉBÉCOISE DE BOISBRIAND INC. 40, rue Beth Halevey Boisbriand (Québec) J7E 4H4	06B	38	—	30
CENTRE DE CRÉATIVITÉ ABRI DOUX ENR. 794, rue Maple Prévost (Québec) J0R 1T0	06B	60	—	50
GARDERIE L'UNIVERS DES PETITS INC. 970, rue Choquette Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 9Z9	06C	60	5	60
GARDERIE DOMISOL 1 250, rue Nobel Boucherville (Québec) J4B 5K1	06C	23	—	23
GARDERIE ÉDUCATIVE CITRONNELLE 250, rue Saint-Thomas Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 9Z9	06C	60	10	60

Garderies non subventionnées

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places pour poupons
GARDERIE FLEURS DES CHAMPS ENR. 10 685, boulevard L'Ormière Québec (Québec) G2B 3L5	03	40	—
GARDERIE NIDS D'ABEILLES ENR. 518, avenue de la Chaudière Porte A Saint-Georges-Ouest (Québec) G5Y 6B7	03	20	—

Garderies non subventionnées (suite)

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places pour poupons
GARDERIE LA BOÎTE AUX COULEURS INC. 520 B, rue Nordique Beauport (Québec) G1C 4B5	03	35	—
GARDERIE LA MAISON DES PETITS COPAINS ENR. 36, rue de la Station Saint-Éphrem-de-Tring (Québec) G0M 1R0	03	26	—
GARDERIE ET PRÉ-MATERNELLE AU PETIT POUCET ENR. 1 991, rue Notre-Dame Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3E1	03	15	—
GARDERIE GAVROCHE ENR. 9 590, rue Saint-Maurice Québec (Québec) G2B 3Z2	03	17	—
GARDERIE LES JOLIES FRIMOUSSES INC. 110, rue Grande-Allée Saint-Nicéphore (Québec) J0C 1P0	04	60	—
GARDERIE LE PETIT POUCET ENR. 4 et 6, rang Mathieu Sainte-Victoire-d'Arthabaska (Québec) G6P 6R8	04	40	5
GARDERIE LES CALINOURS 1429, route 220 Saint-Élie-d'Orford (Québec) J0B 2S0	05	34	—
GARDERIE CHEZ NOU-NOU INC. 9 587, Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1E5	06A	45	—
GARDERIE CHEZ MÉLUTINE INC. 19 781, chemin Sainte-Marie Kirkland (Québec) H9J 3L8	06A	30	—
GARDERIE BEAUJEU 1 785, rue Centre Montréal (Québec) H3K 1H8	06A	20	—
ACADÉMIE-GARDERIE LES ENFANTS GÉNIES 3 211-3 213, rue Prieur Est Montréal-Nord (Québec) H1H 2K2	06A	38	—

Garderies non subventionnées (suite)

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places pour poupons
GARDERIE JOHANNE CENTRE ÉDUCATIF INC. 7 421, boul. Métropolitain Est Anjou (Québec) H1J 1J7	06A	60	—
GARDERIE AU CHAMP FLEURI 6 205, rue Du Rouge-Gorge Laval (Québec) H7L 9Z7	06A	52	—
GARDERIE LES PETITS BOUTS DE CHOUX DE LASALLE ENR. 55, 90e Avenue Lasalle (Québec) H8R 2Z3	06A	55	—
GARDERIE L'ARBRE DE CONNAISSANCE/ THE LEARNING TREE DAYCARE 16, rue Séville Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2V5	06A	60	9
GARDERIE LABELLE/LABELLE DAYCARE 1 480, boulevard Curé-Labelle Laval (Québec) H7V 2W1	06A	27	—
ACADÉMIE KUPER/KUPER ACADEMY 7, rue Sainte-Anne Pointe-Claire (Québec) H9S 4P6	06A	25	—
GARDERIE LE MONDE DE L'ENFANT INC./ CHILD'S WORLD DAYCARE INC. 929, avenue Ogilvy Montréal (Québec) H3N 1P2	06A	30	—
GARDERIES LANGDON/LANGDON DAYCARES 8 000, avenue de l'Épée Montréal (Québec) H3N 2E9	06A	25	—
LE PAVILLON DES POUPONS DE MAMIE ENR. 831, avenue Rockland Outremont (Québec) H2V 2Z8	06A	60	15
GARDERIE LOULOU 7 247, avenue de Châteaubriand Montréal (Québec) H2R 2L4	06A	22	—
GARDERIE DES MOISSONS INC. 982, boulevard Iberville Repentigny (Québec) J5Y 1A3	06B	60	—

Garderies non subventionnées (suite)

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places pour poupons
GARDERIE LE P'TIT NID D'AMOUR ENR. 174, rue Saint-Jacques Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0	06B	20	—
CHEZ TANTIE ENR. 42, 31e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0	06B	26	—
GARDERIE FRIMOUSSE DE BELLEFEUILLE 860, Montée Meunier Bellefeuille (Québec) J0R 1A0	06B	60	5
GARDERIE CITÉ DES PETITS ENR. 499, chemin de la Grande Côte Saint-Eustache (Québec) J7P 1K3	06B	49	—
GARDERIE JUPETTE ET SALOPETTE 75, rue Thibodeau Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2M1	06B	28	—
GARDERIE « KIRI » 173, rue Principale Bedford (Québec) J0J 1A0	06C	60	5
GARDERIE ALAKAZOU ENR. 295, 6e Avenue Iberville (Québec) J2X 1R1	06C	20	—
GARDERIE LES COULEURS ENR. 1 237, rue Shefford Bromont (Québec) J0E 1L0	06C	60	6
GARDERIE LES JEUNES POUSSES DE VARENNES 79, rue d'Youville Varennes (Québec) J0L 2P0	06C	27	—

Agences de services de garde en milieu familial subventionnées

Agence Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
AU SOLEIL DES P'TITS BOUT D'CHOUX 124, rue Soucy Local 6 Matane (Québec) G4W 2E2	01	50	50

Agences de services de garde en milieu familial subventionnées (suite)

Agence Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
AGENCE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL LA MARÉE MONTANTE 230, route du Parc C.P. 1 613 Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G0E 2G0	01	50	50
AGENCE DE GARDE LA BALEINE BRICOLEUSE 400, rue Jean-Rioux Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0	03	50	50
AGENCE DE GARDE LA TOURNIQUETTE 600, 10e Avenue Sud East Broughton (Québec) G0N 1H0	03	50	50
AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL « LA DÉBOULADE » 74, rue Fafard Baie-Saint-Paul (Québec) G0A 1B0	03	50	50
L'AGENCE DE GARDE LA PETITE ÉCOLE ENR. 436, rue Principale Daveluyville (Québec) G0Z 1C0	04	50	50
AGENCE DE GARDE « CHEZ MOI, CHEZ TOI » 2 020, rue des Hirondelles C.P. 790 Gentilly (Québec) G0X 1G0	04	50	50
AGENCE DE GARDE L'ESPIÈGLERIE 20, rue King Ouest, Porte 116 Sherbrooke (Québec) J1H 1N8	05	50	50
AGENCE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL: GAMIN, GAMINE ENR. 1 454, Nelligan Mascouche (Québec) J7K 2W1	06B	50	50
L'AGENCE DE GARDE « LES MILLE-PATTES » 227, rue Saint-Georges Bureau 107 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5A1	06B	50	50
AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL LES POMMETTES ROUGES 34, rue Saint-Joseph C.P. 1 170 Bedford (Québec) J0J 1A0	06C	50	50
AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL « POUR VOS TOUT P'TITS » DE LONGUEUIL 1 022, boulevard Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4K 1N2	06C	50	50

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en novembre 1988
sur les presses de l'imprimerie
Héon & Nadeau ltée

Office des services
de garde à l'enfance